



La maîtrise du savoir et de l'information est un défi se superposant, dans un monde de la performance et de la rapidité, aux multiples défis du développement.

© copyright : Gorée Istitute - Edition 2015
ISBN : 979-10-92136-02-9



Gorée Institute
Rue du jardin
B.P.05 – Ile de Gorée
Sénégal



GUIDE DE L'ACCOMPAGNEMENT ELECTORAL

Modèle de l'Institut Gorée



Pour un cycle électoral parfaitement « monitoré »



« Les idées et opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues du Gorée Institute.

Les publications de Gorée Institute sont indépendantes d'intérêts nationaux ou politiques spécifiques. Elles sont principalement destinées aux décideurs, à la société civile, aux politiciens et aux praticiens dans le domaine. Elles ciblent également le monde universitaire et les citoyens en général.

Pour toute demande d'autorisation pour la reproduction ou la traduction de n'importe quelle partie de cette publication, veuillez contacter :

Gorée Institute
Rue du jardin
B.P.05 – Ile de Gorée
Sénégal

Gorée Institute encourage la dissémination de son travail et répondra promptly aux demandes d'autorisation pour la reproduction ou la traduction de ses publications. »

Cet ouvrage est publié avec le concours de l'Agence Suédoise de Coopération Internationale pour le Développement (SIDA)



© copyright : Gorée Institute - Edition 2015

ISBN : 979-10-92136-02-9



Gorée Institute
Rue du jardin
B.P.05 – Ile de Gorée
Sénégal



9 791092 136012

Guide de l'Accompagnement Electoral

Modèle de l'Institut Gorée



Pour un cycle électoral parfaitement « monitoré »

Guide de l'Accompagnement Electoral



Auteur

Mamadou SECK

Coordonnateur du Programme Démocratie, Gouvernance et Processus Politiques et de l'Unité d'Assistance Electorale, Gorée Institute

Editeur Principal

Doudou Dia

Directeur Exécutif, Gorée Institute

Ont contribué

Massamba NDIAYE

Responsable TIC et Elections, Gorée Institute

Koassi Amegnizi AKAKPO

Ingénieur Statisticien, Gorée Institute

Abdourahmane SOW

Directeur Administratif et Financier, Gorée Institute

Abdou Salam WANE

Directeur des Ressources Humaines, Gorée Institute

Ndeye Marième LY

Chargée du Suivi Evaluation, Gorée Institute

Aurélie CARLOT

Chargée de la Communication, Gorée Institute



Ce logo renvoie à l'idée d'un ensemble d'éléments qui interagissent, avec une forte dépendance les uns des autres et dont la faillite d'un élément impacte inévitablement l'ensemble. Il s'agit en réalité d'un système qui peut être de diverses natures. Le logo matérialise en l'occurrence ici l'idée d'un système électoral.

Le modèle d'accompagnement électoral de l'Institut Gorée peut être compris à l'aune d'une approche systémique. Chaque action posée, chaque étape du processus, chaque partie prenante garde toute sa dignité et toute son importance dans le processus. Un seul biais qui intervient dans le processus l'impacte négativement, quel qu'en soit l'auteur, l'origine ou la motivation. Le principe reste donc d'instaurer une intégrité électoral systémique.

Le Projet du Savoir Electoral s'inscrit justement dans une dynamique de connaissance, de compréhension et d'accompagnement pour arriver à instaurer une intégrité électoral systémique.

Les 3 couleurs renvoient à la vocation universaliste du PROSE, tout processus électoral à travers le monde pouvant être soumis à un monitoring, à une observation, à une évaluation dans le cadre du PROSE, même si prioritairement c'est l'Afrique qui est ciblée.

La forme circulaire des 3 éléments qui s'imbriquent renvoie à l'idée du cycle électoral qui, normalement, ne doit pas connaître d'interruption car dès que l'on finit un cycle électoral, toutes les parties prenantes doivent s'inscrire dans la perspective de la tenue des prochaines élections en vue, sur la base du calendrier électoral national.



PROSE, Projet du Savoir Electoral

La maîtrise du savoir et de l'information est un défi se superposant, dans un monde de la performance et de la rapidité, aux multiples défis du développement. Le développement postule en amont de s'inscrire dans une posture prospectiviste d'identification des faits susceptibles dans un moyen/long terme de bouleverser les comportements, les paradigmes et d'insuffler de nouvelles dynamiques porteuses d'évolution et de mutation pour l'Humanité. Une bonne connaissance des phénomènes résulte généralement de la recherche mais également de l'expérience tirée du vécu.

L'Institut Gorée : Centre pour la Démocratie, le Développement et la Culture en Afrique est une organisation panafricaine dédiée à l'émergence de sociétés paisibles et autosuffisantes, par la facilitation, l'intervention et la recherche.

L'Institut Gorée s'est doté d'un Centre pour les Processus électoraux en Afrique. Après plusieurs années capitalisées dans l'investissement des processus électoraux en Afrique et à travers différents Programmes d'accompagnement électoral mis en œuvre notamment au Sénégal, au Togo, en Guinée Bissau, en République de Guinée et au Congo, entre 2012 et 2014, plusieurs modules ont été produits, puis adressés à plusieurs phases du processus électoral : monitoring des médias, monitoring du recensement biométrique, monitoring de la violence électorale, observation, M Observation (variant de l'observation classique enrichi du volet TIC), etc. De même, en tant que Centre régional du Savoir électoral, une expertise réelle est développée dans le domaine de la formation et du renforcement des capacités. Fort également des différents Programmes d'accompagnement électoral déjà mis en œuvre, une masse critique d'informations est constituée, informations qui, vérifiées, consolidées sur la base d'une approche scientifique, rigoureuse, pourront être perçues comme un « havre » - intellectuel et cognitif - en attendant de « trouver la voie dans l'immense océan des faits empiriques » (Max Weber) en matière électorale.

En effet, depuis la dernière vague de démocratisation, ayant largement influencé l'Afrique en général dans l'accélération des mutations politiques, une nouvelle forme d'instabilité a émergé, liée à l'accès au pouvoir et à l'organisation des élections. Les élections sont devenues aujourd'hui des facteurs d'instabilité en Afrique, ceci, pour plusieurs raisons : faiblesse de l'administration électorale, faible de la conscience citoyenne, influences extérieures, insuffisance de l'offre logistique et infrastructurelle, mauvaise gestion du cycle électoral, instrumentalisation et manipulation des institutions par les acteurs, jeu des acteurs illisible et anti démocratique, etc.

Plusieurs concepts sont de plus en plus mobilisés dans ce contexte de démocratisation dont les exigences vont crescendo. Les concepts n'ont de sens que s'ils sont applicables sur le terrain et les meilleurs concepts sont ceux qui sont les plus opérationnels.



Le PROSE veut s'inscrire justement dans l'opérationnalisation de tous ces concepts liés à la Démocratie, à la Bonne gouvernance : contrôle citoyen, participation, légitimité, responsabilité, accès à l'information, intégrité, obligation de rendre compte (redevabilité), etc.

Dans la dynamique de renforcer la vocation de l'Institut Gorée se voulant un Centre International de production et d'incubation du Savoir électoral, le Projet Savoir Electoral a été mis en place dans le but de :

- Pallier le déficit d'informations produites par l'Afrique et pour l'Afrique en matière électorale.
- Mettre à la disposition des professionnels dédiés aux processus électoraux des modules de formation en adéquation avec les enjeux électoraux.
- Mettre en place un Centre de ressources africain intégrant le Savoir et le Savoir - faire électoral.
- Mettre à la disposition des institutions publiques, des partenaires techniques et financiers, des spécialistes s'intéressant aux questions de gouvernance et de stabilité, des instruments et outils performants, novateurs et prospectifs dont le dessein sera de participer à l'intégrité des processus électoraux et au-delà, politiques, en Afrique.

PROSE cible les organisations de la société civile, les experts électoraux, les institutions étatiques, les partis politiques, les médias, les organes de gestion des élections ainsi que les partenaires techniques et financiers.



SOMMAIRE

Préface	P. 8
Chapitre 1 Phase préparatoire	P. 13
Chapitre 2 Phase de mise en œuvre	P. 23
Chapitre 3 Phase d'évaluation	P. 82

Guide de l'Accompagnement Electoral

Modèle de l'Institut Gorée



Pour un cycle électoral parfaitement « monitoré »



PREFACE

Tant que vivront des démocraties dignes de ce nom, se dérouleront des processus électoraux. Telle est le pléonasme qui permet de justifier que certaines initiatives soient dédiées exclusivement aux processus électoraux, ceci dans le but de participer au long, complexe, sinueux chemin devant mener à une démocratie viable et acceptable.

La gestion de tout processus électoral revient fondamentalement à la puissance publique. Si l'on se réfère à l'esprit même qui fonde la République, l'administration et ses différents démembrements doivent gérer le processus électoral. Les exemples sont éloquentes et à foison dans les démocraties dites majeures. La condition reste quand même une neutralité et un professionnalisme de cette administration. Elle ne doit pas être encline à faire preuve de parti pris, encore moins de favoritisme. Mais cette neutralité de l'administration doit être le fruit d'une trajectoire historique respectant les principes de dépersonnalisation, de différenciation et de «dépatrimonialisation» du pouvoir. Il faudrait donc une administration républicaine, qui ne soit sous la férule d'aucun acteur politique.

Les trajectoires particulières des Etats africains, mais également l'imperfection et le caractère inachevé du processus de démocratisation conduisent à faire le constat suivant : l'administration, à quelques exceptions près, n'a pas fini de démontrer à travers l'Afrique, qu'elle n'a pas toutes les ressources nécessaires pour mener à bien les missions qui lui sont naturellement dévolues.

L'Institut Gorée : Centre pour la Démocratie, le Développement et la Culture en Afrique, institution panafricaine d'intérêt public a su se positionner en tant hub du savoir électoral en Afrique de l'Ouest. Fort de ce positionnement, l'Institut Gorée a progressivement affiné sa stratégie d'intervention dans le domaine électoral et plus particulièrement dans l'accompagnement électoral. La finalisation d'un modèle d'accompagnement électoral est le principal élément d'achèvement de l'ambition que l'Institut s'est fixé d'accompagner les processus politiques et de démocratisation en Afrique. Les interventions au Sénégal, au Togo, en Guinée Bissau, en République de Guinée, au Congo Brazzaville ont permis de soumettre l'approche de l'Institut Gorée aux différentes réalités de terrain et de tester plusieurs hypothèses permettant au bout du compte de revendiquer, sans aucune prétention, un modèle d'accompagnement électoral conçu et défendu par l'Institut Gorée.

Un long processus donc de maturation, d'expérimentation, de conceptualisation, d'opérationnalisation a présidé à la finalisation de ce modèle. Ainsi donc une méthodologie bien particulière l'accompagne, sur la base de la mobilisation de plusieurs outils permettant d'observer et de «moniturer» tout processus électoral dans un ou plusieurs de ses aspects : observation du recensement biométrique, observation à long terme, observation à court terme, monitoring des médias, monitoring de la violence électorale, M-Observation et mise en place du Quartier général des élections (ou Case de



veille et de suivi électoral ou Situation Room Electoral). Il s'agit donc d'une approche arrimée au cycle électoral avec l'intégration des TIC comme outil de documentation et de production d'informations.

La principale motivation de cette approche et de ce positionnement de l'Institut Gorée, en tant que Centre panafricain dédié à la Démocratie et au Développement en Afrique, est de contribuer au bon déroulement des processus politiques qui vont dans le sens notamment de la consolidation et du renforcement de la démocratie. Aussi, il est important d'encourager la professionnalisation et la spécialisation des institutions africaines, ceci pour leur crédibilisation et leur contribution à inverser le processus de production de l'information. En effet, la plupart des informations destinées à rendre intelligibles certains phénomènes contemporains concernant le continent africain ne sont pas conçues, pensées, produites et diffusées par l'Afrique elle-même.

Dans ce modèle, il y a une très forte prégnance des TICS. Ce choix est motivé par la volonté de l'Institut de :

- S'inscrire dans une dynamique rigoureuse de centralisation des informations produites ;
- Actualiser l'approche et le rendre plus compréhensible car l'outil est moderne et «dans l'air du temps» ;
- Documenter de manière scientifique et crédible les phases de l'observation et du monitoring ;
- Réduire toute forme de manipulation des informations produites pour pallier les faiblesses éventuelles de l'administration électorale.

L'intervention de la société civile dans les processus électoraux, à la lecture des rapports d'observation produits, s'inscrit souvent dans une perspective court terme, de manière parcimonieuse ou ne concerne qu'un volet du processus, alors qu'une approche holistique permettrait d'appréhender tout processus électoral sous le prisme de l'approche du cycle électoral.

Les nouvelles tendances qui se dessinent dans le cadre des processus électoraux en Afrique renseignent sur les limites des Etats africains en général à gérer les élections de manière inclusive. Les instabilités post - électorales illustrent à suffisance cet état de fait.

La pression et les injonctions des partenaires techniques et financiers, la désapprobation de la communauté internationale constituent d'ailleurs quelques facteurs d'atténuation des actes souvent unilatéraux, discrétionnaires, anti démocratiques posés par les administrateurs du processus électoral.

L'Institut Gorée souhaite impulser une dynamique d'ingénierie institutionnelle en s'investissant et venant en appont aux institutions étatiques, dans le but de participer à



l'instauration de processus électoraux intègres, par l'observation, la production d'informations, le monitoring, la médiation, la facilitation, l'intervention. Le cycle électoral comporte plusieurs phases qui s'interconnectent. La gestion d'une phase impacte la suivante. Ainsi, le mode et la qualité de gestion du cycle électoral peuvent participer à conforter ou à ruiner tous les efforts consentis par les parties prenantes aux processus électoraux.

Dans la perspective de privilégier l'approche du cycle électoral, l'observation à court terme n'est plus la seule action la plus souhaitée. A l'image du cycle électoral avec les étapes qui se succèdent, il convient de proposer de modes d'observation adaptés aux différentes phases d'un processus électoral. Ainsi donc, le monitoring du recensement, l'observation à long terme, le monitoring de la violence électorale, l'observation à court terme, la M-Observation, la mise en place d'un Centre de centralisation des données électorales (plateforme technologique), la mise en place d'un Quartier général des élections intégrant un dispositif d'alerte précoce et de réponse rapide sont des actions qui viennent logiquement accompagner tout le cycle électoral et participer à l'instauration d'un climat de confiance et pacifique. De même, ce modèle promu par l'Institut Gorée permet de prévenir, grâce à l'implication de toutes les parties prenantes, toute velléité de contestation et de violence et de rendre intègre le processus électoral.

La finalité d'un tel modèle est donc de participer à l'instauration d'un contexte « aseptisé » par rapport à toute forme d'instabilité, de violences armées, de crises politiques durables, etc. D'expérience, il a permis de régler beaucoup de conflits électoraux, potentiels, latents ou ouverts.

Ce présent document se veut une charpente cohérente pour une « co supervision» efficace d'un processus électoral, par la société civile permettant de contribuer à assurer un fonctionnement correct de la démocratie, avec notamment des contrôles et corrections à tous les stades du processus électoral par les OGE. Il propose plusieurs séquences, s'inspirant :

- De la Mission d'Assistance Electorale de l'Institut Gorée auprès de la société civile togolaise lors des élections législatives 2013.
- Du Programme d'observation des élections présidentielle et législatives 2012 au Sénégal.
- Du Programme d'accompagnement de l'Institut Gorée à la Plateforme des femmes de la République de Guinée en 2013 lors des élections législatives.
- Du Programme d'accompagnement de l'Institut Gorée à la Plateforme des Femmes de Guinée Bissau toutes deux, déroulées par l'Institut Gorée en Avril 2014 lors des élections présidentielle et législatives.
- Du Programme d'accompagnement de l'Institut Gorée au Congo en vue des élections locales qui devront s'y dérouler prochainement.

Guide de l'Accompagnement Electoral



Au-delà, il s'agit d'un document sûrement utile :

- d'un point de vue programmatique car abordant des points permettant d'exécuter efficacement un Programme
- d'un point de vue institutionnel dans la mesure où il s'agit d'un document édifiant sur les meilleures pratiques organisationnelles permettant à toute organisation d'atteindre des niveaux de performance acceptables

C'est un Guide permettant d'effectuer un monitoring optimal du processus électoral intégrant tous les aspects du processus électoral et dont l'achèvement est l'installation d'une Plateforme de Veille pour des Elections Apaisées et Crédibles, communément appelé Quartier général des élections. Il s'agit d'un dispositif de veille, d'alerte précoce, de réponse rapide intégrant les TICs, un excellent cadre de prévention et de résolution de conflits électoraux impliquant toutes les parties prenantes au processus électoral

Ce Guide est une solution parmi tant d'autres face aux défis de la démocratisation, de la consolidation des acquis démocratiques, etc. Il n'est pas la solution, mais se veut une solution. Il n'est nullement une panacée, il s'agit d'une contribution de l'Institut Gorée, s'inspirant des actions qu'il a pu mener avec succès et capitaliser dans le cadre de ses missions d'accompagnement des processus électoraux au Sénégal, au Togo, en Guinée Conakry, en Guinée Bissau, au Congo Brazzaville.

Le processus de maturation suit son cours, ce modèle est dynamique car une approche d'amélioration continue fonde sa mise en pratique. Selon les réalités du terrain, selon les défis auxquels sera confronté le modèle dans sa mise en pratique, des correctifs seront apportés, un travail «d'endogénéisation» s'effectuera. Il est cependant important de faire un travail de capitalisation dont la finalité est d'identifier les meilleures pratiques en la matière et de systématiser l'approche à travers les différentes phases qui seront abordées pour ce qui s'agit de l'accompagnement électoral. Sûrement, d'autres éditions suivront sur la base des enseignements qui seront tirés des futures missions d'accompagnement électoral.



ACRONYMES

BV	Bureaux de vote
CDD/CDI	Contrat à durée déterminée / Contrat à durée indéterminée
CEDEAO	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CELI	Commissions électorales locales indépendantes
CENA	Commission Electorale Nationale Autonome
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CLC	Comité de liste et carte
CRV	Centre de Recensement des Votes
CSPPro	Census and Survey Processing System
DAF	Direction de l'automatisation du fichier
DAGAT	Direction générale de l'administration du territoire
DFC	Direction de la formation et de la Communication
DOE	Direction des opérations électorales
GSM	Global System for Mobile Communications
HAAC	Haute Autorité de l'Audiotvisuel et de la Communication
MAE	Mission d'Assistance Electorale
OGE	Organe de Gestion des Elections
PPM	Plateforme Politique des femmes
PV	Procès-Verbal
REPSFECO	Réseau Paix et Sécurité pour les Femmes de l'espace CEDEAO
RH	Ressources Humaines
SMS	Short Message Service
TICs	Technologies de l'Information et de la Communication
USB	Universal Serial Bus

CHAPITRE 1

PHASE PREPARATOIRE

**Guide de l'Accompagnement
Electoral**



Pour un cycle électoral parfaitement « monitoré »

CHAPITRE 1

PHASE PREPARATOIRE

**Guide de l'Accompagnement
Electoral**



Pour un cycle électoral parfaitement « monitoré »



I. Phase préparatoire

La phase de préparation du Programme d'accompagnement électoral est très importante dans la mesure où elle permet d'analyser le contexte socio-politique, d'identifier et d'analyser les besoins, dans la perspective de la conceptualisation d'un Programme à la mesure des besoins des bénéficiaires et des parties prenantes. Pour ce faire, l'option la plus pertinente est de mettre en place une large plateforme d'organisations de la société civile répondant à des critères d'inclusion et d'exclusion préalablement élaborés.

A. La mise en synergie des organisations de la société civile

Le tableau ci-dessous présente les critères d'inclusion et d'exclusion à une plateforme ou réseau d'organisations devant intervenir dans le processus électoral :

Inclusion	Exclusion
Neutralité	Militantisme
Expérience dans les processus électoraux	Absence de Programme/Projets sur les processus électoraux
Organisation de la société civile ou organisation communautaire de base	Organisation de la société civile non locale
Engagement citoyen	Conflit d'intérêts
Équité (promotion de l'accès des groupes marginalisés et des minorités aux processus électoraux)	Sources de financement occultes
Bonne gouvernance organisationnelle	Mauvaise gouvernance organisationnelle

Il est donc important de mettre en place une plateforme d'organisations de la société civile qui ont une expérience ou une expertise dans la gouvernance démocratique, les processus politiques et plus particulièrement la matière électoral. De même, il est important de donner une envergure nationale à la plateforme mise en place. Ceci permet de relever d'emblée le défi du maillage territorial. La Plateforme d'organisations de la société civile mise en place permet ainsi de donner une envergure nationale à l'activité d'observation citoyenne et de monitoring du processus électoral. Cette plateforme sera le partenaire principal de mise en œuvre de l'activité d'accompagnement électoral. En effet, l'accompagnement s'appliquera sur cette Plateforme dont les membres présents sur tout le territoire national seront la cheville ouvrière du programme. Un Protocole d'entente et une Charte d'éthique liant toutes les organisations membres de la

Phase préparatoire



Plateforme ou réseau d'organisations peuvent être proposés et signés à l'issue de la mise en synergie.

Les objectifs spécifiques d'une rencontre de mise en synergie de 2 ou de 3 jours pourraient être :

- Mettre en place une large plateforme d'organisations de la société civile en vue des futures échéances électorales.
- Instaurer un cadre d'échange et de mutualisation des ressources pour l'observation et le monitoring d'un ou de plusieurs aspects du processus électoral.
- Harmoniser et pérenniser les stratégies d'intervention de la société civile dans le processus électoral.
- Renforcer la crédibilité de la société civile à travers des programmes de renforcement de capacités.

B. L'atelier de conceptualisation

Pour un accompagnement efficace, il est important, à la suite de la mise en synergie des organisations de la société civile experte en matière électorale, d'organiser un atelier de conceptualisation dont les objectifs principaux sont :

- D'analyser et d'identifier les besoins,
- D'identifier les partenaires impliqués dans le processus électoral,
- De proposer un programme intégrant tous les aspects nécessitant un monitoring,
- De mettre au point une méthodologie d'observation adaptée au contexte, intégrant toutes les formes d'observation avec un accent particulier sur la M-Observation par les TICS.

Rappelons que ce travail de conceptualisation s'inscrit dans une volonté d'appropriation du Programme par les parties prenantes. En effet, l'approche inclusive et participative est indispensable pour une bonne mission d'accompagnement ou d'assistance électorale. De même, étant donné les risques liés à une approche verticale, il est important d'initier ce genre d'activités permettant d'impulser une dynamique multi-acteurs. Peuvent donc prendre part à cet atelier les membres de la plateforme mise en place, des partenaires techniques et financiers, des représentants éventuels des autorités publiques, des institutions spécialisées dans l'accompagnement électoral, etc.

Par ailleurs, tout accompagnement comporte des risques qui peuvent être liés à des incompréhensions, des conflits, etc. Ainsi donc, cet atelier permettra de cerner tous les contours du futur programme, d'identifier les instances qui devront l'accompagner, d'atténuer les risques inhérents à toute intervention multi acteurs, à une pluralité d'intervenants, etc.

Cette phase préparatoire est une étape fondamentale. Il est donc important de bien maîtriser le contexte.



Selon le contexte, l'approche peut essentiellement différer, même si l'objet reste l'assistance électorale. Une bonne connaissance du contexte peut être effectuée grâce à :

- Une revue documentaire exhaustive
- Une bonne étude du cadre légal et juridique
- Une familiarisation avec les instruments juridiques
- Une série de rencontres ou de consultations avec les parties prenantes

C. La formulation de la proposition

A la suite de l'atelier de conceptualisation, une proposition pertinente peut être faite, intégrant toutes les données disponibles. Il est important de noter que selon la nature du scrutin (présidentielle, législatives, locales, référendum), la proposition peut varier dans la méthodologie, le choix des phases à observer ou à «monitorer», les parties prenantes à impliquer, la nature et la fréquence des rapports à produire, l'adoption de la technologie appropriée, etc.

La formulation de la proposition nécessite une approche hybride, à mi - chemin entre un séminaire de planification stratégique et une rencontre de brainstorming. Le principe directeur reste d'avoir pour principal résultat de produire un document collant à la réalité du terrain et du contexte que l'on veut positivement impacter.

La proposition doit donc comporter :

- **Le contexte au sein duquel l'action doit se dérouler** : le contexte doit être très bien cerné et de préférence, il faut une documentation exhaustive, intégrant des données sur le système électoral et les dynamiques potentiellement «conflictogènes». En effet, il est important d'avoir une situation de référence, grâce donc à des données chiffrées, ceci permettra, au terme de l'action, de mesurer réellement l'impact, comparant ainsi la situation de référence et la situation finale, selon que le pays est dans un contexte de transition, de consolidation de la démocratie ou post-conflit.
- **Les objectifs qui intègrent l'objectif global de l'action et les objectifs spécifiques**. Les objectifs spécifiques concourent à l'atteinte de l'objectif global. Il est donc important d'avoir un objectif global le plus inclusif possible, permettant ainsi à chaque objectif spécifique de s'y loger. Il ne doit donc pas y avoir de dissonance entre les objectifs spécifiques dont l'agrégation permet d'avoir en filigrane l'objectif global prenant en compte le contexte de démocratisation dans le pays de mise en œuvre dans du programme d'accompagnement électoral.
- **Les résultats attendus** : ils permettent concrètement de percevoir le fruit des actions proposées et que visent les différents objectifs spécifiques. Il est important donc pour les résultats attendus d'être très précis, ce qui pourra faciliter, entre autres, ultérieurement la tâche de suivi – évaluation qui sera effectuée. Précisons que chaque résultat attendu, en principe, doit être connecté à un objectif spécifique.

Phase préparatoire



- **Les activités qui seront déroulées participent à l'obtention d'un résultat qui lui participe à l'atteinte d'un objectif spécifique.** Pour obtenir un résultat, on peut toutefois dérouler une ou plusieurs activités. Les activités peuvent être de plusieurs natures notamment des renforcements de capacités, des initiatives de terrain, des programmes de recherche, etc. Il faut noter que dans le cadre d'un programme d'accompagnement électoral intégrant l'approche du cycle électoral, les activités à mettre en œuvre intègrent le développement institutionnel et le développement des capacités à côté des activités spécifiques liées à chaque étape du cycle.

- **La coordination de l'action** : il s'agit pour cette partie d'identifier toute la ressource humaine nécessaire pour la réalisation de l'action, action comprise ici comme étant le Programme à mettre en œuvre. La capacité organisationnelle et institutionnelle de l'organisation assurant le leadership du programme est cruciale.

- **Le chronogramme** : qui doit comporter toutes les activités sur la base desquelles un séquençage est effectué, chaque séquence devant être allouée à un ou plusieurs responsables. Une séquence représente la période nécessaire à la mise en œuvre de l'activité. Il est important dans la finalisation du chronogramme d'avoir une vue d'ensemble cohérente, plusieurs activités peuvent se chevaucher dès lors que les responsables ne sont pas les mêmes. Il peut même arriver qu'un responsable mette en œuvre des activités qui se chevauchent, dans ce cas, préalable reste la qualité du management, la capacité à déléguer et à responsabiliser les collaborateurs.

- **Le suivi évaluation** : permet de mesurer le niveau de performance du programme sur la base du cadre logique finalisé. A cet effet, il est important de développer des outils d'indicateurs de performance dans le souci d'une capitalisation et d'une appropriation voire d'un transfert de compétences effectif.

- **Le cadre logique** est un tableau faisant une synthèse du Programme, enrichi par des indicateurs objectivement vérifiables intégrant les hypothèses à prendre en charge afin de mitiger tous les risques éventuels pouvant remettre en question la réalisation de l'action. Ce cadre logique fait la synthèse du document de projet et du budget proposé.

Il exprime également les ambitions «chiffrées» de l'action à son terme. Ceci permet de confronter la situation de référence à celle finale.

- **Le budget** qui permet de mettre en œuvre les activités en vue d'atteindre les objectifs fixés et par là même l'objectif global de l'action est à finaliser en dernier lieu. Le budget comporte plusieurs volets. Il est important d'avoir les prix réels du marché car le budget est une somme de prévisions prenant en charge la coordination, le fonctionnement, les acquisitions, les imprévues, l'appui institutionnel, etc. Dans l'exécution du budget, il est très rare que toutes les prévisions soient exécutées telles quelles. Il peut se produire des problèmes dans l'échéancier, mais également du fait



d'évolution de coûts. Ainsi, il faut faire preuve de flexibilité, de capacité d'adaptation. De même, il est important d'anticiper et d'exprimer les besoins afin de demander un réaménagement budgétaire.

D. Les relations avec le partenaire technique et financier

Les partenaires techniques et financiers sont multiples et selon leur vision et leurs objectifs, définissent des modes de partenariat divers. Généralement, les partenariats se nouent sur la base d'appels à proposition, ce qui permet de garantir la transparence du processus devant présider au choix du partenaire qui doit mettre en œuvre l'action. Il peut toutefois arriver que les objectifs visés par l'action rencontrent spécifiquement un positionnement particulier, unique d'une organisation qui a fini d'acquérir un avantage concurrentiel dans le domaine en question, ainsi, donc, une sorte de « head hunting » (short listing) se fera.

Il est donc important, dans les relations avec les partenaires, de faire preuve de professionnalisme et adopter une posture institutionnelle à toute épreuve. Un fort niveau d'institutionnalisation renseigne sur la crédibilité d'une organisation et ceci participe à rassurer le partenaire technique et financier.

Une institutionnalisation achevée d'une organisation garantit sa pérennisation et son existence au-delà de la durée de vie biologique de ceux qui l'ont créée. Pour ce faire, il faut :

- définir un positionnement stratégique qui fait la spécificité de l'organisation,
- respecter une régularité des rencontres,
- définir des procédures et les respecter scrupuleusement,
- s'inscrire dans une dynamique régulière de planification stratégique à respecter,
- définir des procédures à respecter,
- produire annuellement un rapport d'activités et un rapport financier qui répond aux exigences d'une norme acceptée de tous.

Par ailleurs, à l'ère de la bonne gouvernance organisationnelle, il est important d'auditer annuellement les comptes et les procédures, ceci participera à rassurer les partenaires techniques et financiers, mais également à conférer une crédibilité à l'organisation. Nécessairement, il faut identifier, dans le cadre des rapports avec le partenaire technique et financier, un interlocuteur et définir un mode de collaboration accepté de part et d'autre. Dans les relations avec le partenaire, il faut également s'accorder sur la fréquence et le mode de production des rapports, mais également leur nature (rapports intermédiaires ou rapport final, rapport narratif, rapport de situation, rapport financier, etc.). Il est fréquent que le partenaire financier propose des canevas de rapport.

Notons que dans les interrelations avec le partenaire technique et financier, il peut se produire des incompréhensions.



Il est donc important de faire prévaloir certaines prédispositions à une forme de «diplomatie», permettant ainsi de fluidifier les rapports, de les faciliter.

E. La Mission de consultations avec les parties prenantes

Toute action comporte par essence une charge politique. La compréhension de l'environnement et du contexte au sein desquels se déroule l'action est extrêmement importante. Toute action a des cibles et des bénéficiaires. Ce qui signifie qu'il est impossible de vouloir dérouler une action en autarcie. Une approche holistique s'impose en général, surtout s'il s'agit de la matière électorale impliquant une pluralité d'acteurs intervenant dans le processus électoral. Le ministère en charge de l'Administration du territoire par exemple et ses démembrements, le ministère chargé de l'Intérieur et ses directions, le ministère chargé de la Communication, l'organe de régulation des médias, le ministère chargé des Affaires étrangères (pour le vote à l'étranger), la Commission électorale, le Ministère en charge de la Sécurité, les organisations de la société civile, le personnel diplomatique accrédité à l'étranger, la chefferie traditionnelle et religieuse, etc. sont autant de parties prenantes, chacun jouant un rôle important dans le processus électoral.

Ces différents acteurs sont à impliquer ou à informer pour la réussite de l'action. Une mission exploratoire, de prise de contact et de partage d'informations est donc souvent utile et peut être comprise sous le prisme de cette volonté d'impliquer le maximum de parties prenantes. Cela participe également à repréciser les contours du Programme avant son démarrage. Il permet aussi de tisser des rapports formels et informels avec les contacts identifiés et de poursuivre toujours cette dynamique d'une meilleure compréhension du contexte et d'analyse des parties prenantes.

Ceci contribuera à davantage mitiger les risques inhérents à toute action et à maximiser les chances de réussite du programme.

Grosso modo, il est possible d'assigner les objectifs suivants à une mission exploratoire, après que le Programme ait été ficelé dans un cadre restreint (organisation porteuse de l'action, partenaire(s) d'exécution et partenaire(s) financier(s)):

- Rencontrer toutes les parties prenantes au processus électoral pour une présentation exhaustive des différentes composantes du Programme d'assistance électorale.
- Présenter la structure de coordination du Programme aux partenaires techniques et financiers, aux organisations associées et aux autorités du pays concerné.
- S'accorder sur l'équipe de projet avec les organisations associées dans la mise en œuvre du Programme.
- Mettre à jour le chronogramme pour le démarrage effectif du Programme.
- Identifier le siège du projet, effectuer un repérage des lieux devant l'abriter, etc.



F. Mise en place de l'équipe de coordination

Cette phase est cruciale car d'elle dépendra la réussite ou non de l'action dans la mesure où il s'agira d'identifier et de recruter toute la ressource humaine nécessaire à la mise en œuvre de l'action. En amont donc, il est important d'avoir une vue globale de l'action et d'évaluer les besoins en termes de ressources humaines.

F.1. Préparation et appel à candidature

Le Personnel doit être constitué d'hommes et de femmes venant d'horizons divers, présentant de solides référentiels et qualifications d'employabilité et recrutés afin de permettre au Programme de donner la pleine mesure de son efficacité dans la réalisation de son principe opérationnel.

Tout le personnel recruté doit être lié au Programme par des contrats de travail en bonne et due forme (cf. CDD/CDI, Termes de Référence, Fiche de Poste, ...).

Le recrutement doit donc se faire par le biais de demandes écrites, d'interviews personnels et de vérification de références, en respectant le principe de diversité en termes de genre, de nationalité, d'ethnie, d'origine raciale, d'orientation sexuelle, etc.

Les postes à pourvoir doivent, nécessairement, faire l'objet d'une large diffusion en vue de garantir le respect du caractère hétéroclite de la composition du personnel. Après l'examen et l'évaluation de tous les renseignements, chaque candidat, selon le poste à pourvoir, est sélectionné pour devenir membre de l'équipe.

Si nécessaire, un examen de la situation financière, du bilan de santé et du casier judiciaire d'un membre du personnel peut également être requis.

F.2. Procédure de recrutement

Le recrutement est essentiellement une activité qui vise à combler des postes à pourvoir. Il amène l'établissement d'une procédure permettant à la coordination du Programme de se préparer, de faire des recherches, d'informer afin d'attirer un nombre suffisant de bons candidats possédant toute la qualification et la motivation requises.

La procédure d'embauche permet de s'assurer que les recrutements du personnel ont été effectués dans les conditions optimales de transparence, conformément à un programme de recrutement préétabli et aux objectifs d'efficacité fixés par le management. A ce titre, l'organisation portant le leadership du programme d'accompagnement doit disposer d'un manuel de procédures et d'organisation répondant à des normes hautement professionnelles, gage de sa crédibilité.

Où : La procédure s'applique au Siège.

Qui : La procédure est mise en œuvre par le Service Administratif.

Phase préparatoire



Quand : La procédure s'applique chaque fois qu'un besoin en ressource humaine est exprimé. En l'occurrence, pour ce cas de figure, la procédure intervient au moment de la mise en place de l'équipe de coordination.

Comment : Tout recrutement de personnel doit avoir fait l'objet d'une planification préalable des besoins en RH.

Cette planification est élaborée par le Service Administratif, plus particulièrement par la sous-section «Développement des Ressources Humaines». Elle est établie en coordination avec l'ensemble des départements de la structure qui porte le Programme sur la base d'objectifs (qualitatifs et quantitatifs) clairement définis. Dans le cadre de la planification budgétaire, chaque besoin d'embauche est décliné à travers la définition d'une fiche de poste et, l'ensemble des recrutements de l'exercice donne lieu à un budget spécifique en besoins de ressources humaines.

La planification en Ressources Humaines répond à un besoin réel pour l'efficacité des activités et tient compte des moyens financiers mobilisables pour y faire face.

Sélection des candidats : une fois le besoin en recrutement de personnel exprimé et validé par les autorités de l'Institution maîtresse d'œuvre de l'action, il convient d'enclencher la phase de sélection des candidats.

Le processus de sélection des candidatures se présente comme suit :

Mise en place d'un comité de recrutement : un comité de recrutement doit être constitué tant pour la définition du mode de recrutement que pour celui des critères de choix des candidats. Ce comité sera composé des différents partenaires d'exécution du Programme.

Il aura pour rôle de :

- définir les modalités pratiques de recrutement (par voie de presse, par l'intermédiaire d'un cabinet de recrutement choix du cabinet RH, en interne, etc.) ;
- sélectionner les candidatures reçues selon les critères préalablement définis ;
- procéder aux différentes interviews des candidats présélectionnés.

L'ensemble des décisions du Comité de recrutement est sanctionné par un Procès-verbal dûment signé.

Ainsi, l'organisation a la possibilité :

- d'insérer une offre d'emploi dans un ou plusieurs journaux de la place (cf. gestion directe de la procédure de recrutement) ;
- d'insérer la fiche de poste sur son site web ;
- de recourir aux services d'un prestataire spécialisé (RH, chasseur de têtes, etc.) : dans ce cas, la sélection du cabinet est à prévoir par le Comité de recrutement selon des critères à définir.



Toutefois, il existe d'autres sources de recherche de candidats à explorer notamment par leur coût peu élevé. Il s'agit des profils mobilisables auprès d'organisations partenaires, d'institutions d'enseignement ou par le biais de salons et foires à l'emploi.

Quel que soit le mode de diffusion de l'annonce, l'offre d'emploi devra contenir les informations suivantes :

- Brève présentation de la société (mission, produits, services...);
- Titre du poste à combler ;
- Résumé des principales tâches et responsabilités ;
- Qualifications, aptitudes ou expériences requises ;
- Avantages liés à ce type de poste et au fait de travailler pour le Programme;
- Coordonnées et description du mode requis de dépôt de candidatures.

L'offre d'emploi doit donc être rédigée de façon à retenir l'attention des meilleurs candidats : elle doit être suffisamment claire et précise pour éviter d'être submergée d'offres de service ne correspondant pas aux besoins de l'Institution.

Décision d'embauche : L'étape finale est la décision d'embaucher ou non le candidat.

Avant la décision finale, le comité de recrutement prendra le temps de vérifier les références de la personne.

Si les références du candidat sont satisfaisantes, le responsable du recrutement pourra faire part de la décision d'embauche au candidat. Lors de cette ultime entrevue, il lui présentera une proposition énumérant les tâches à accomplir par la présentation d'une fiche de poste, les conditions d'emploi et les heures de travail prévues au contrat.

Les décisions relatives à l'embauche sont prises par consensus et, en cas de litige, le responsable de la structure qui porte l'action a voix prépondérante. L'embauche proprement dite commence avec la signature du contrat de travail par le candidat recruté. Elle se poursuit par :

- La remise de tout document permettant au candidat de se familiariser avec le Programme et l'institution maîtresse d'œuvre ;
- La signature de la fiche de poste en deux exemplaires par le candidat dont une est insérée au dossier de l'agent ;

L'embauche définitive de l'employé (e) peut être précédée par une période d'essai, stipulée obligatoirement, par écrit et dont la durée varie selon la catégorie professionnelle à laquelle appartient l'employé (e). Pendant la période d'essai, les parties ont la faculté réciproque de rompre le contrat sans indemnité, ni préavis.

CHAPITRE 2

PHASE DE MISE EN ŒUVRE

**Guide de l'Accompagnement
Electoral**



Pour un cycle électoral parfaitement « monitoré »

CHAPITRE 2

PHASE DE MISE EN ŒUVRE

**Guide de l'Accompagnement
Electoral**



Pour un cycle électoral parfaitement « monitoré »



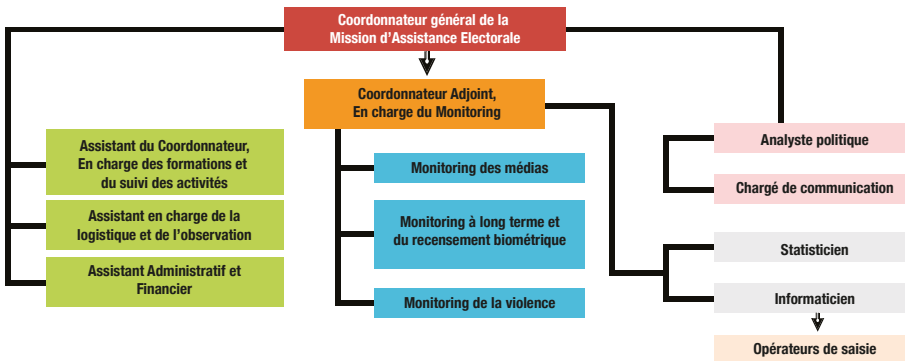
A. Organigramme et termes de référence des membres de la coordination

Un organigramme permet de visualiser la répartition des responsabilités, les interrelations entre les différents postes. Cet organigramme est important car étant d'abord un critère permettant de mesurer le niveau de professionnalisme d'une structure, la lisibilité des rôles des uns et des autres et une délimitation claire des prérogatives, ceci afin d'éviter des conflits de compétences éventuelles.

Pour la mise en œuvre d'une action telle que le Programme d'assistance électorale de l'Institut Gorée auprès de la société civile togolaise, les postes suivants ont été proposés :

- 1 Coordonnateur général
- 1 Coordonnateur général adjoint en charge du monitoring
- 1 Assistant administratif et financier
- 1 Assistant en charge de la logistique
- 1 Assistant en charge de la formation et du suivi des activités
- 1 Chargé de communication
- 1 Analyste politique
- 1 Analyste statisticien
- 1 Informaticien
- 1 Point focal du partenaire de mise en œuvre
- 6 Opérateurs de saisie

ORGANIGRAMME DE LA MISSION D'ASSISTANCE ELECTORALE DU GOREE INSTITUTE, TOGO 2013



Phase de mise en œuvre



Chaque position doit répondre à des termes de référence clairement définis, une mission claire, des tâches identifiées et assignées, les rapports avec celui qui assume la coordination général du Programme.

Par exemple, l'assistant en charge de la logistique peut avoir les termes de références suivants :

- Faire le suivi des accréditations des observateurs de la Mission d'Assistance Electorale (MAE) auprès des autorités compétentes ;
- Participer au recrutement des moniteurs et des observateurs de la MAE ;
- Gérer l'acheminement des questionnaires remplis par les moniteurs et les observateurs vers la MAE ;
- Mettre à disposition la carte électorale du Togo à la coordination dès sa finalisation par les autorités compétentes ;
- Elaborer les listes des observateurs court terme et des M observateurs ;
- Coordonner le déploiement des observateurs court terme de la MAE ;
- Coordonner les activités des observateurs le jour du scrutin ;
- Assister le Coordonnateur général dans la détermination des bureaux de vote témoin ;
- Coordonner le déploiement des observateurs ;
- Assister votre collègue en charge des formations dans l'organisation de la formation des observateurs ;
- Produire les rapports d'évaluation du déroulement des activités de l'observation ;
- Coordonner les activités d'observation du quartier général de la MAE lors des législatives et municipales ;
- Jouer le rôle de facilitateur entre le personnel de la plateforme technologique, les moniteurs et les observateurs ;
- Assister le Coordonnateur général dans toute autre tâche entrant dans le cadre des activités de la MAE.

De même, pour la réussite d'une telle action, il est important de lui donner une certaine visibilité, ce qui nécessite le recrutement d'un Chargé de communication qui aura pour mission de :

- Nouer et entretenir des contacts réguliers avec les médias locaux et nationaux, et si nécessaire organiser des réunions d'informations sur le travail de la mission afin d'assurer une couverture médiatique complète des activités et actions de la mission d'assistance électorale.
- Préparer ou organiser une revue de presse hebdomadaire pour l'équipe centrale de la mission et conseiller le Coordonnateur général de la Mission d'Assistance Electorale (MAE) sur les stratégies visant à garantir une visibilité maximale et une crédibilité reconnue à la Mission dans les médias nationaux et internationaux ;



- Surveiller la préparation, l'impression et la diffusion des documents produits par la mission à destination de la presse nationale et internationale ;
- Organiser des points de presse pour rendre compte des actions et activités de la Mission, de concert avec le Coordonnateur général de la Mission d'Assistance Electorale (MAE) ;
- Constituer un dossier de presse.

En somme, le Chargé de communication devra axer son intervention sur :

- Une communication institutionnelle fonctionnelle.
- Un lobbying et un plaidoyer efficaces.
- Des relations presses constantes.

B. Relations avec l'Organe de gestion des élections

Les architectures divergent selon les pays pour ce qui s'agit de la gestion du processus électoral. L'organe de gestion des élections, on l'a souligné dans l'introduction, se veut aujourd'hui de plus en plus indépendante ou autonome, ceci pour conférer un surplus de crédibilité au processus électoral. En principe, l'administration doit fondamentalement être l'organe de gestion des élections (schéma effectif dans les démocraties dites avancées). Cependant les réalités en cours en Afrique obligent, dans un but d'instaurer un consensus entre acteurs politiques, de mettre en place des organes de gestion indépendantes ou autonomes, c'est selon. Au Togo par exemple, la CENI est le principal organe qui organise, gère et supervise le processus électoral. Au Sénégal, il s'agit d'une architecture mixte, le ministère chargé de l'Intérieur organisant et gérant le processus électoral à travers ses différentes directions, la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) supervisant ce processus.

Ainsi donc, pour la réussite d'une action liée à la matière électorale devant être mise en œuvre par la société civile ou par une institution intervenant dans l'assistance électorale, que des relations formelles s'instaurent avec le(s) organe(s) de gestion du processus électoral.

La motivation principale d'un tel choix est qu'il ne s'agit plus désormais de mener une activité d'observation ou de monitoring en soi. En effet, les enjeux liés à la matière électorale de même que les défis qui interpellent la société civile africaine sont tels qu'il est nécessaire que cette société civile inscrive ses actions dans une dynamique de «co-production» ou de «co-supervision» des processus de développement et des politiques publiques. En mettant en œuvre un Programme d'accompagnement électoral, l'institution maitresse d'œuvre doit pouvoir participer à la production d'informations utiles d'aide à la décision. De même, les informations produites doivent aider les autorités à anticiper les difficultés, à les circonscrire ou à les mitiger.



B.1. Désignation d'un point focal au niveau de l'OGÉ

Sous ce rapport, il est utile d'instaurer des relations formelles avec les organes en charge de la gestion du processus électoral, d'aménager des canaux de transmission des informations qui seront produites dans le cadre de l'action. Pour une meilleure fluidité par exemple, l'organe de gestion des élections pourrait identifier, dans la même dynamique, un point focal du Programme qui interagira avec la coordination et qui servira d'interface.

Le point focal au niveau de l'OGÉ :

- est l'interlocuteur principal avec le coordonnateur du Programme,
- assure la liaison entre les 2 structures (OGÉ et MAE),
- met à disposition toutes les informations utiles,
- est « ampliatrice » de tous les courriers, les rapports, les informations adressés à la Présidence de l'organe de gestion des élections,
- assure le suivi des courriers, des rapports et informations produites par la Mission,
- reçoit le chronogramme de l'action mise à jour et est convié à toutes les activités, de manière officielle.

L'identification d'un point focal au niveau de l'OGÉ est nécessaire en ce qu'il permet de conférer une certaine légitimité à l'action portée par ses initiateurs. Il s'agit dans une certaine mesure d'une reconnaissance de l'action de «co supervision» en tant qu'œuvre d'utilité publique. En outre, cette dynamique de collaboration permet d'instaurer des relations de confiance avec les autorités.

Précisons que la désignation d'un point focal relève des bonnes dispositions de l'organe de gestion des élections, de son esprit d'ouverture et de sa volonté de collaborer avec les parties prenantes qui ne sont pas en soi, originellement autorisées à intervenir dans le processus mais qui, de par certaines prérogatives, peuvent s'aménager des voies d'intervention. Il s'agit généralement de la société civile, nationale ou internationale spécialisée dans l'observation ou le monitoring de processus politiques. En somme, la désignation du point focal au niveau de l'OGÉ relève du pouvoir discrétionnaire de l'OGÉ, donc en amont, un travail de «soft diplomatie» doit être entrepris afin de convaincre les autorités de l'utilité d'un programme de «co supervision» du processus électoral.

B.2. Rencontres avec l'OGÉ

L'organe de gestion des élections est central dans le processus électoral. Il est incontournable pour toute institution voulant intervenir dans le processus électoral. Le modèle que l'Institut Gorée : Centre pour la Démocratie, le Développement et la Culture en Afrique cherche à promouvoir, pour sa réussite, nécessite un travail en parfaite intelligence avec l'organe de gestion des élections. Il s'agit d'une collaboration fondée sur l'échange d'informations. L'organe de gestion des élections partagera l'information classique et routinière avec l'institution en charge du monitoring et de l'observation du



processus électoral, notamment la carte électorale, l'état d'avancement de la gestion de la logistique, les accréditations, le chronogramme lié à l'organisation du processus, les difficultés rencontrées dans la gestion de certaines étapes, etc. A son tour, dans le même temps, l'action de monitoring et d'observation se faisant tout au long du processus, l'institution en charge de l'observation et du monitoring du processus partagera avec l'organe de gestion des élections l'information scientifique, parfois stratégique produite durant le monitoring et l'observation.

Par exemple, durant la mise en œuvre du Programme d'assistance électorale de l'Institut Gorée auprès de la société civile togolaise, des rapports hebdomadaires étaient produits pour ce qui s'agit du recensement biométrique et la CENI avait la primeur de l'information. Ces rapports qui étaient le fruit de la remontée d'informations effectuée par les moniteurs du recensement biométrique alors déployés sur tout le territoire togolais faisaient le point sur :

- le taux d'affluence au niveau des Centres de recensement des votes (CRV),
- la sécurisation des kits servant à l'enrôlement des futurs électeurs,
- la sécurisation des CRV,
- le respect des procédures d'enrôlement au sein des Comités de listes et de cartes,
- l'offre infrastructurelle et logistique,
- l'efficacité des programmes de sensibilisation et d'information.

Ainsi, les rapports produits et partagés ont permis d'abord de prouver l'utilité d'un tel programme d'accompagnement mais également ont permis à la CENI de corriger les dysfonctionnements notés sur le terrain et remontés par les moniteurs déployés durant le recensement biométrique.

Ainsi sur la base des actions entreprises, des rencontres peuvent légitimement être planifiées avec l'organe de gestion des élections :

- pour un partage plus poussé des informations,
- pour ces contacts permanents avec certains membres de l'organe,
- pour des clarifications éventuelles à apporter sur les rapports produits.

Ces rencontres sont utiles car gommant l'image d'une institution «inquisitrice», cherchant à pointer du doigt les dysfonctionnements sans aucune dynamique d'amélioration et de perfectionnement du processus. En instaurant ces rapports formels avec l'organe de gestion des élections, toutes les formes de méfiance peuvent disparaître, laissant place à une collaboration saine et à des relations de confiance.

Ces rencontres permettent également de présenter au fur et à mesure le chronogramme du Programme car la mise en œuvre nécessite une célérité et une diligence, ceci pour absorber les fonds mais également pour ne pas être dépassé par le processus. Chaque semaine donc le chronogramme doit être mis à jour et présenté à la coordination, ainsi qu'aux parties prenantes.



C. Protocole avec le Gouvernement du pays hôte

L'initiative d'une telle action est spécifique à une organisation qui n'est pas locale. Pour ce point ci, il y a d'abord une précision à faire : l'Institut Gorée est une institution panafricaine d'intérêt public, bénéficiant d'un accord de siège avec l'Etat du Sénégal. Pour une plus grande sécurité, du fait de certaines réalités en Afrique, il est plus judicieux de s'entourer d'un certain nombre de garanties. La principale raison est qu'une action d'accompagnement électoral est d'une envergure et d'une importance telles qu'elle peut chambouler un certain nombre de paradigmes en vigueur au sein d'un pays donné, surtout dans le contexte africain où la démocratie a encore du chemin à faire. La sensibilité de l'information produite pourrait être un facteur de blocage, même si aujourd'hui tous les gouvernants ont besoin d'insuffler une dynamique citoyenne aux politiques publiques entreprises. Ainsi, il est préférable, de finaliser un Protocole avec le Gouvernement en place qui, au-delà même des garanties et de la sécurisation des actions à mener, pourra donner droit à un certain nombre de privilèges (exonération de la TVA, statut diplomatique, etc.) mais aussi et surtout garantir la liberté d'action de l'Institution maitresse d'œuvre du programme.

Pour ce faire, il est évident qu'il faut justifier le bien-fondé de l'action, montrer son utilité mais également démontrer les bonnes dispositions de l'institution à s'inscrire dans une dynamique d'amélioration du processus électoral.

Toutefois, pour une institution locale, cette action n'est pas utile dès lors qu'une reconnaissance légale, formelle existe et que l'institution est reconnue par les autorités compétentes dans le cadre de l'initiative qui est portée.



D. Rapports avec les ministères en charge directement ou indirectement de la gestion et de l'organisation du processus électoral

La gestion du processus électoral s'inscrit dans un cadre systémique. En effet, du fait de sa complexité, plusieurs acteurs entrent en jeu et peuvent directement ou indirectement participer à la gestion du processus électoral.

Au Sénégal par exemple, le ministère chargé de l'Intérieur, à travers ses différentes directions intervient directement dans la gestion du processus électoral. Parmi ces directions nous pouvons citer la Direction générale des élections (DGE), la Direction des opérations électorales (DOE), la Direction de la formation et de la Communication (DFC), la Direction de l'automatisation du fichier (DAF), la Direction générale de l'administration du territoire (DAGAT), etc. Pour ce qui s'agit spécifiquement des élections présidentielle et législatives de 2012 au Sénégal, marquées par de fortes tensions politiques et une méfiance totale entre acteurs, un ministère chargé des Élections fut mis en place, auquel toutes les directions en charges de la gestion directe du processus électoral furent rattachées.

Pour ce qui s'agit des opérations à l'étranger, la gestion de l'inscription des sénégalais établis à l'étranger, jusqu'au vote, est confiée au ministère chargé des Affaires étrangères. Pour ce qui s'agit de la sensibilisation à l'étranger, ce fut confié au ministère chargé des Sénégalais de l'extérieur. Ainsi donc, pour une action en lien avec le processus électoral, plusieurs institutions doivent être ciblées car il s'agit d'actions simultanées.

Pour ce qui concerne par exemple un programme d'accompagnement électoral, plusieurs actions peuvent être mises en œuvre notamment : monitoring du recensement biométrique, monitoring de la violence, observation à long terme, monitoring des médias, observation à court terme, M-Observation. Ainsi donc, selon l'activité de monitoring, une ou plusieurs institutions peuvent être ciblées comme interlocutrices directes, selon le schéma suivant, mis en œuvre par exemple au Togo par l'Institut Gorée en 2013 durant les élections :

Activité	Autorité ciblée
Monitoring du recensement biométrique	CENI HAAC Ministère Administration territoriale Primature
Monitoring des médias	CENI HAAC Ministère de l'Information togolais Primature
Monitoring de la violence électorale	Ministère de la Sécurité et de la Protection civile CENI Primature



E. Missions de terrain (commandement territorial et démembrements de l'OGE)

Une pluralité d'acteurs intervient dans le processus électoral. Le commandement territorial y joue un rôle crucial car c'est sur la base du découpage territorial que se fait le découpage électoral. Ainsi, les préfets, les sous-préfets sont sollicités et pour ce qui s'agit par exemple du Togo, les préfectures ont abrité les 34 Commissions électorales locales indépendantes (CELI) mises en place sur la base des 34 préfectures existant au Togo. Même si l'onction des autorités centrales est acquise et matérialisée par un Protocole, la désignation d'un point focal au niveau de la CENI acquise, il est important d'effectuer des missions de terrain pour donner une certaine visibilité au Programme mais également pour exprimer la gratitude requise à l'endroit des autorités décentralisées pour la collaboration avec les moniteurs déployés sur le terrain. En effet, autant au niveau central une collaboration franche existe entre la coordination du programme et les autorités en charge de la gestion du processus électoral, autant au niveau décentralisé, des relations franches doivent lier le commandement territorial, les démembrements de l'organe de gestion des élections avec les moniteurs et observateurs déployés sur le terrain. Il est donc important d'effectuer les missions de terrain pour aller à la rencontre des moniteurs et observateurs à long terme sur le terrain, du commandement territorial, des démembrements de l'OGE, etc.

En l'occurrence pour ce qui s'est agi du Programme d'assistance électorale de l'Institut Gorée au Togo, plusieurs missions de terrain furent effectuées. En prélude aux formations des observateurs, une mission fut effectuée par le coordonnateur, accompagné de l'assistant en charge de la logistique et l'assistant en chargé de la formation et du suivi des activités dans le but de préparer les formations décentralisées des 600 observateurs classiques qu'il fallait déployer le jour du scrutin sur tout le territoire. La motivation principale est d'optimiser les coûts car la décentralisation des formations permettra de réaliser des économies d'échelle considérables : uniquement les déplacements des observateurs seront pris en charge durant les formations, de même, le jour du scrutin, les observateurs parcourent les bureaux de vote de leurs localités respectives.

Ainsi, cette mission de terrain a permis :

- La validation du calendrier de la formation pour faire la réservation au niveau des sites choisis devant abriter les formations ;
- La prise de mesures urgentes pour préparer la logistique à déployer pour la formation ;
- L'identification des observateurs et la finalisation du plan de déploiement.



F. Formations

Un Programme d'accompagnement ambitionnant de s'arrimer au cycle électoral comporte un volet Formation très lourd. Ceci peut d'ailleurs motiver le choix de recruter un assistant en charge de la formation et du suivi des activités dont les termes de référence sont les suivants :

- Faire le suivi des activités programmées dans le chronogramme ;
- Faire la programmation et le planning des formations en relation avec le Coordonnateur général de la Mission d'Assistance Electorale (MAE) ;
- Elaborer les listes des participants retenus pour les formations ;
- Drafteer des lettres d'invitation pour les participants et les facilitateurs des formations en relation avec le Coordonnateur général de la Mission d'Assistance Electorale (MAE) ;
- Evaluer les besoins pour chaque formation à soumettre au Coordonnateur général de la Mission d'Assistance Electorale (MAE);
- Coordonner le déroulement des formations ;
- Produire les rapports des formations organisées ;
- Assister le Coordonnateur général de la Mission d'Assistance Electorale (MAE) dans le recrutement des membres du personnel de la MAE ;
- Tenir les PV des différentes réunions de la Mission d'Assistance Electorale (MAE) ;
- Gérer l'agenda du Coordonnateur général de la Mission d'Assistance Electorale (MAE) ;
- Coordonner les activités du quartier général de la MAE lors des législatives et municipales ;
- Faire le suivi des publications ;
- Assister le Coordonnateur général pour toute autre tâche entrant dans le cadre de la MAE.

Ainsi donc des tâches spécifiques en lien avec les formations lui sont assignées.

L'Institut Gorée, en tant que Centre du Savoir électoral a conceptualisé plusieurs modules de formation. Chaque activité d'observation ou de monitoring est d'abord précédée d'une formation. En somme, l'on peut affirmer que dans l'idéal, il doit y avoir autant de formations ou de séries de formations que d'activités de monitoring ou d'observation. L'élaboration d'une note conceptuelle pour chaque formation, de même que des termes de référence pour les formateurs est nécessaire. Sur la base de ces documents se dérouleront les formations, de même, les formateurs devront remplir leur mission. La note conceptuelle doit contenir, après un contexte dressé, les objectifs de la formation, la durée, les résultats attendus, le nombre de participant, le lieu, les informations utiles liées à la logistique, etc.

La principale motivation d'une telle approche est de viser à un professionnalisme de l'activité d'observation et de monitoring. En tant que pourvoyeur d'informations qui seront partagées avec une pluralité d'acteurs qui ont eux aussi d'autres canaux de recueil de l'information, il est important d'outiller techniquement les moniteurs et les observateurs qui seront déployés sur le terrain pour s'entourer du maximum de garantie visant à crédibiliser l'action.



Par exemple en ce qui concerne la formation en monitoring des médias réalisée au Togo, les objectifs suivants ont été poursuivis :

Objectif général

Mieux outiller les participants pour mener à bien une observation et un reportage objectifs, neutres et ponctuels des médias avant et pendant les scrutins électoraux.

Objectifs spécifiques

- Renforcer les capacités des participants sur le monitoring des médias durant le processus électoral ;
- Informer les participants sur la législation togolaise relative au rôle des médias durant la période électorale ;
- Présenter les principes directeurs permettant une évaluation objective du processus électoral ;
- Faire un échantillonnage des médias à observer et à «monitorer»
- Renforcer les capacités des participants sur le reporting de l'évaluation des médias et sur l'utilisation de la plateforme de la Mission d'Assistance Electorale pour le reporting

Résultats attendus

Des travaux de l'atelier, il est attendu les résultats ci-après :

- Les capacités des participants sur le monitoring des médias sont renforcées ;
- Les participants sont informés sur la législation relatives aux médias durant période électorale ;
- Les principes directeurs permettant une évaluation objective du processus électoral sont présentés ;
- L'échantillonnage des canaux et journaux à observer est fait ;
- Les capacités des participants sur le reporting de l'évaluation des médias et sur l'utilisation de la plateforme de la Mission d'Assistance Electorale sont renforcées

G. TICs et Elections

Dans les démocraties dites avancées, les TICs occupent une place centrale dans l'organisation, la gestion, la supervision et le contrôle des processus électoraux. C'est dire qu'il serait illusoire de penser que ce processus de dépendance aux TICs ne va pas toucher les pays de démocraties émergentes. Conscient du fait que les TICs, de par leur influence, ont déjà radicalement changé l'organisation des élections dans des pays africains comme le Sénégal, l'Institut Gorée dans son modèle d'accompagnement électoral met un accent particulier sur l'utilisation des TICs dans ses systèmes de monitoring comme outil de prévention des conflits grâce à la mise en place de dispositifs d'alerte précoce et de réponse rapide.



En effet, l'apport des TICs dans le modèle d'accompagnement proposé par l'Institut Gorée est considérable et peut se résumer ainsi :

- La mise en place d'une plateforme technique
- La gestion et la formation des observateurs
- La méthodologie opérationnelle

G.1. Mise en place d'une plateforme technique

Il s'agit de disposer d'un système de remontée de données à temps réel et adapté à chaque pays. La connaissance de l'environnement TICs du pays s'avère donc important afin d'opérer aux meilleurs choix technologiques. Il n'existe pas, évidemment, de solution applicable partout, des situations différentes exigeant des solutions différentes. C'est dire que le choix technologique demeure crucial. Ces informations sont recueillies après une série d'échanges avec des techniciens locaux et également les renseignements collectés sur le web.

Selon les types d'activités, des choix techniques sont opérés afin de garantir une efficacité optimale de la collecte et du traitement de l'information. En ce qui concerne l'observation électorale et le monitoring de la violence, l'option principale est de travailler avec le téléphone portable qui demeure le meilleur moyen de communication instantanée. En ce qui concerne le monitoring des médias, il est retenu l'utilisation d'une plateforme web de saisie des informations collectées, saisie effectuée par les moniteurs eux-mêmes.

Matériel utilisé

- Un téléphone portable pour chaque observateur sur le terrain.
- Des téléphones portables pour les analystes chargés du suivi, de la vérification et la validation des informations.
- Un serveur qui reçoit les informations des observateurs et/ou des analystes à travers une connexion directe ou un modem GSM, et qui également envoie les données sur un serveur web.
- Des ordinateurs pour les analystes (Notez que les moniteurs des médias utiliseront également leur propre ordinateur pour introduire les données).

Applications

- Logiciel de réception et de traitement de sms.
Exemple : Frontline SMS
- Logiciel de traitement de SMS/Données et de géolocalisation.
Exemple : Ushahidi
- Logiciel de traitement statistique.
Exemple : Stata
- Application de saisie des données à distance pour les moniteurs des médias.



Réseau/Internet/ Connectivité

La connectivité est un élément vital pour la réussite de l'opération. Après avoir étudié de près le niveau de pénétration des TICs au niveau du pays concerné, il faut effectuer des choix concernant le réseau GSM et le réseau internet. Les critères de stabilité et de pénétration géographique sont déterminants dans cette approche.

Concernant le réseau GSM, il sera la base de la communication avec les observateurs sur le terrain. Pour réduire les coûts de cette communication et faciliter les échanges répétés, une flotte négociée avec les fournisseurs est d'un grand appoint.

Pour le réseau internet, il s'agit d'une part de la connexion internet du serveur, des analystes, des moniteurs de la violence et des moniteurs des médias. Pour les deux premiers, envisager une connexion stable et à haute vitesse et la précaution de disposer d'une connexion de secours avec un fournisseur différent peut être envisagé selon les cas. Concernant les moniteurs de la violence et les moniteurs des médias, ils vont travailler sur une longue période et à distance avec leur ordinateur, l'octroi d'un modem USB est l'option la plus pratique pour leur assurer une connexion internet permanente.

La Situation room ou Quartier général mis en place le jour du scrutin requiert également une mise en réseau de la chambre technique et des autres salles utilisées (voir Quartier général des élections).

Site internet

On mettra en place un site internet pour mettre à la disposition du public et des partenaires (en temps réel) :

- Des informations sur la mission d'observation
- Des informations sur le déroulement du processus
- Les résultats des différentes activités avec des rapports statistiques
- Des photos et vidéos du Quartier général des élections (ou Situation room) et du terrain
- Etc.

Le site internet est associé à l'application de géolocalisation qui permet ainsi d'afficher les statistiques par localités. C'est également sur son espace intranet que les moniteurs des médias se connectent pour introduire les données.

G.2. Gestion et formation (partie technologie) des observateurs/moniteurs/analystes

La mise à disposition de matériels, logiciels et autres supports liés à l'utilisation des TICs est une condition nécessaire mais pas suffisante. Le plus important demeure la formation d'un personnel, des moniteurs, des observateurs et des analystes compétents, motivés et qualifiés.



Les différents groupes d'observateurs/moniteurs doivent être gérés de la meilleure façon afin d'automatiser les tâches et éviter les erreurs les plus couramment commises sur les numéros de téléphone, les doublons, les listes multiples, les manquements, etc.

Pour cela, une petite application centrale de gestion de membres est d'une grande utilité. L'application peut être logée sur le site internet ou bien sur un réseau local au siège de la mission d'observation afin d'avoir un fichier central sur lequel tout le monde travaille (équipe de coordination, associations partenaires, etc.).

L'ensemble des applications doit être en place dans un délai raisonnable qui permette de dérouler les formations et d'effectuer des tests à grande échelle. Ces tests peuvent se dérouler durant la formation des agents. Les numéros de flotte (si option) doivent également être disponibles au moment des formations et le déploiement également effectif (voir paragraphe suivant).

Concernant les moniteurs des médias, leur fonction de journaliste fait qu'ils doivent en principe être familiarisés à l'ordinateur. Ainsi, la partie technique de leur formation consistera à leur montrer comment se connecter à la plateforme et introduire les données collectées.

Pour les observateurs et moniteurs, il s'agira de leur montrer comment leur travail va servir à alimenter les bases de données, l'utilisation et le formatage des sms, etc.

Les analystes, en plus du fait qu'ils vont suivre les formations des groupes observateurs/moniteurs, vont bénéficier de modules complémentaires qui portent sur les formulaires de saisie de données, les méthodes de vérification des informations, etc. Ce facteur fait qu'ils doivent être d'un niveau acceptable pour la bonne qualité du travail.

G.3. Méthodologie opérationnelle

Les applications mises en place puis les utilisateurs formés, voici les principales étapes qui concourent à la réussite de la mission de la chambre technique :

- Echantillonnage
- Paramétrage et géolocalisation (formulaires aussi)
- Envoi, réception et vérification de données (analystes)
- Traitement
- Dispositif le jour du scrutin

L'échantillonnage

C'est l'une des phases les plus importantes de l'ensemble du processus. Il consiste à déterminer une liste de bureaux de vote où les observateurs vont s'installer. Il s'agit ici d'un échantillonnage représentatif avec un nombre de bureaux de vote dont l'agrégation sera proche des données sur l'ensemble du territoire avec une marge d'erreur acceptable (moins de 5 %).



Dans nos précédentes missions d'observation, les marges d'erreurs étaient de moins de 2 %.

Il faut noter que concernant le monitoring de la violence, il s'agira de déterminer les zones conflictogènes sur lesquelles il faudra renforcer la présence des moniteurs.

Cet échantillon est tiré de la carte électorale d'où la nécessité de disposer à temps dudit fichier dans sa version numérique. Le statisticien est chargé de produire cet échantillon sur la base d'un certain nombre de critères notamment :

- La connaissance de l'organisation administrative du pays
- Le mode de scrutin
- Les résultats des scrutins antérieurs
- L'histoire électorale des différentes localités
- etc.

La difficulté majeure à ce niveau est de disposer du fichier en temps opportun.

Dans beaucoup de pays africains, les tripatouillages de dernière minute deviennent un sérieux facteur de blocage. Une autre difficulté souvent notée est le manque d'archives publiques détaillées sur les scrutins antérieurs. Tous ces facteurs font que des choix stratégiques sont souvent opérés en fonction de l'état des lieux de chaque pays. Par exemple, augmenter la taille de l'échantillon si on ne dispose pas d'inputs suffisants pour déterminer avec plus de précisions les bureaux de vote témoins, on passe ainsi d'un échantillonnage représentatif à un échantillonnage proportionnel.

Au bout de l'échantillonnage, on a donc une liste précise de localités et de bureaux de vote où seront placés les observateurs et moniteurs.

Paramétrage et géolocalisation

Les moniteurs et observateurs sont enregistrés dans nos bases de données avec des informations sur les bureaux de vote ou la localité qu'ils couvrent (longitude et latitude).

Il faut rappeler que l'ensemble des indicateurs concernant la violence électorale, les opérations pré-électorales, le comportement des médias, le déroulement du scrutin, sont préalablement analysés, contextualisés à chaque pays, et couchés sur des formulaires papier distribués aux moniteurs qui doivent obligatoirement les remplir à des fins de vérification, d'archivage et de secours dans l'éventualité d'une défaillance technologique (panne volontaire ou non de réseau téléphonique par exemple).

Ces indicateurs sont donc paramétrés dans les bases de données ainsi que les informations géographiques des bureaux de vote concernés. Cela permet de disposer dans des délais très courts de statistiques détaillées sur chaque bureau, chaque localité et aussi à un niveau supérieur comme par département ou région et finalement au niveau national.



Envoi, réception et vérification de données

Les analystes (opératrices de saisie) du monitoring de la violence électorale ou du recensement travaillent sur une longue période car c'est une activité qui doit couvrir dans l'idéal tout le processus électoral. Ceux de l'observation électorale notamment la M-Observation ne seront en production que les jours de vote.

De la même façon, les moniteurs de la violence électorale ou du recensement sont sur le terrain sur une longue période et les observateurs de l'élection seront actifs les jours de vote.

Les informations envoyées par les observateurs sur le terrain sont vérifiées puis introduites dans les bases de données par les analystes. Chaque analyste gère un certain nombre d'observateurs ou une zone géographique déterminée.

Les observateurs envoient les informations de façon spontanée ou en des plages horaires prédéfinies. Cependant, un analyste peut contacter un observateur pour des vérifications ou pour partager des informations. Ce processus de vérification est valable aussi bien pour toutes les activités de monitoring et d'observation, mais également dans le cadre du Quartier général des élections ou Situation Room Electorale.

La collecte de données se fait par SMS, téléphone et support papier.

Traitement

Les applications installées et les opérations du statisticien et de l'informaticien permettent de disposer en un temps record et à des fréquences bien définies, des rapports sur l'ensemble des données des différentes activités.

Ces rapports sont mis à la disposition des analystes politiques et de la chambre intermédiaire ou la chambre de décision pour action d'alerte de l'organe de gestion des élections pour une réponse rapide. Ils sont ensuite mis à la disposition des autres partenaires, des acteurs politiques et du grand public. Ils sont également disponibles sur le site internet sous forme de document et sous forme dynamique en alimentant des cartes interactives.

Dispositif le jour du scrutin - Quartier général des élections (voir par ailleurs dans les détails)

Le Quartier général des élections avec toutes les composantes techniques doit être mis en place quelques jours avant et après le jour du vote.

Des solutions sont envisagées dans l'éventualité de toute défaillance technique (électricité, réseau téléphonique, internet, postes de travail, etc.). Au préalable, il importe de souligner que le réceptif infrastructurel du dispositif est extrêmement important.

La chambre technique est composée des analystes (violence et scrutin), de l'informaticien, du statisticien et d'autres personnes ressources éventuellement. Les résultats des activités sont projetés en permanence pour renseigner sur l'évolution du scrutin.



H. Elaboration des plans de déploiement

Le découpage électoral est un préalable à toute élection. En effet c'est sur cette base que les parties prenantes seront informées des circonscriptions électorales, du nombre de centres de vote et de bureaux de vote, de leur emplacement, du nombre de votants par bureau de vote, du nombre de bureau de vote par centre de vote, etc. C'est un acte important participant à la transparence et à l'instauration d'un climat de confiance. Il est donc important, en amont, d'avoir, sur la base des dispositions législatives du pays en question, dans les délais impartis, une loi portant découpage électoral. Sur cette base par exemple, les partis politiques peuvent préparer toutes leurs activités de formation, de sensibilisation, de contrôle et de déploiement le jour du scrutin, à l'endroit de leurs représentants. Le découpage est donc un acte qui répond aux normes et standards internationaux. Dans l'activité d'observation et de monitoring, toute institution devant s'investir dans l'observation et/ou le monitoring doit avoir à sa disposition la carte électorale émanant de ce découpage électoral afin d'élaborer un bon plan de déploiement.

Le plan de déploiement est la stratégie par laquelle l'organisation devant déployer des observateurs doit, de manière efficiente, mailler toute la zone concernée par l'observation et/ou le monitoring. Il y a plusieurs critères à prendre en considération pour une observation parfaite :

- le nombre d'observateurs à déployer,
- la superficie de la zone couverte,
- le nombre de bureaux de vote,
- le nombre de centres de vote,
- la taille de la population électorale, etc.

Un plan de déploiement doit impérativement être élaboré en amont du processus et mis à la disposition de tous les observateurs afin d'éviter des redondances, des empiètements mais également des biais dans l'observation. Une observation biaisée peut fausser les résultats de l'observation. En effet, la remontée des mêmes informations, d'un même bureau de vote ou de recensement par deux observateurs différents peut fausser les résultats de l'observation.

Toutefois, la maîtrise de la carte électorale nécessite une probité de l'administration électorale. L'intégrité du processus dépend, entre autres, d'une publication de cette carte électorale à temps afin de permettre à toutes les parties prenantes de prendre leurs dispositions. Cette carte électorale, une fois publiée, ne doit pas évoluer car cela pourrait créer des suspicions, mais également impacter négativement le processus de déploiement, de supervision et d'observation.

Hormis le monitoring des médias, toutes les autres activités de monitoring et d'observation doivent être soumises aux exigences de l'élaboration rigoureuse d'un plan de déploiement se fondant sur le découpage électoral avec les critères susmentionnés. Pour ce qui s'agit par exemple du monitoring de la violence électorale, en plus des critères



démographiques, liés à la superficie de la zone couverte, du découpage électoral, il est important de prendre en compte les foyers de tension, les zones potentiellement « conflictogènes », l'implantation des groupes porteurs de violence, etc.

Le monitoring des médias répond à des exigences différentes dans la mesure où c'est l'élaboration de l'échantillon des médias à « monitorer » et l'affectation à chaque journaliste d'un média à « monitorer » qui vaut, dans une certaine mesure, plan de déploiement. Un monitoring des médias ne nécessite pas une présence physique sur le terrain, mais d'outils de mesure permettant de procéder à un recueil d'informations de manière quantitative. Ensuite, sur cette base, une analyse qualitative pourra être effectuée.

Liste des médias à « monitorer » au Congo et déploiement des moniteurs des médias congolais

NOM	PRENOMS	MEDIA A MONITORER
xxxxxx	Benito	RADIO CONGO
xxxxxx	Armand	TELE ALIMA
xxxxxx	Bertin	DEPECHE DE BRAZZA
xxxxxx	William	RADIO MOKA
xxxxxx	Pascal Hervey	COORDONNATEUR
xxxxxx	Berthe Michelle	RADIO LIBERTE
xxxxxx	Nazaire	RADIO NKENI
xxxxxx	Maurice	RTNA
xxxxxx	Love-Rosta	RADIO BRAZZAVILLE
xxxxxx	Alexandrine	DEPECHE DE BRAZZA
xxxxxx	Ursule Romaine	ESTV
xxxxxx	Patricia Wilvine	RADIO POKOLA
xxxxxx	Firmin	LE PATRIOTE
xxxxxx	Vauryce	DIGITELE
xxxxxx	Jean-Gualbert Francis	PONTON FM
xxxxxx	Jean-Charles	RADIO BENIE
xxxxxx	Barbe	RADIO COMMUNAUTAIRE
xxxxxx	Christine	DRTV
xxxxxx	Berthe Jeanine	TELEDOL
xxxxxx	Auguste	POKOLA
xxxxxx	Achille Sylvain	LE TROUBADOUR
xxxxxx	Théophaste	TELE CONGO
xxxxxx	Erica	DRTV
xxxxxx	Clément Ader	RADIO POINTE NOIRE
xxxxxx	Nayah Kartum	TPT
xxxxxx	France Arlette	TOP TV
xxxxxx	Victor	MNTV

Phase de mise en œuvre



En Guinée Bissau, pour ce qui s'agit du monitoring de la violence électorale, 45 monitrices de la violence électorale ont été déployées, grâce à l'accompagnement technique de l'Institut Gorée, par la Plateforme Politique des femmes (PPM) et le Réseau Paix et Sécurité de l'espace CEDEAO (REPSFECO) selon le plan de déploiement suivant (extrait) :

SECTEUR AUTONOME/REGION	SECTEUR	NOMBRE
BISSAU	BAIRRO MILITAR	1
BISSAU	BAIRRO MILITAR	1
BISSAU	ANTULA	1
BISSAU	ANTULA	1
BISSAU	HAFIA	1
BISSAU	HAFIA	1
BISSAU	MINDARA	1
BISSAU	MISSIRA	1
BISSAU	QUELETE	1
BAFATA	BAFATA	1
BAFATA	BAMBADINCA	1
BAFATA	CONTUBOEL	1
BAFATA	GALAMARO	1
BAFATA	GAMAMUNDO	1
BAFATA	XITOLE	1
BIOMBO	PRABIS	1
BIOMBO	QUINHAMEL	1
BIOMBO	SAFIM	1
BOLAMA-BIJAGOS	BOLAMA	1
BOLAMA-BIJAGOS	BUBAQUE	1
BOLAMA-BIJAGOS	CARAVELA	1
CACHEU	BIGENE	1
CACHEU	BULA	1
CACHEU	CACHEU	1
CACHEU	CAIO	1
CACHEU	CANGHUNGO	1
CACHEU	SAO DOMINGOS	1
GABU	BOE	1
GABU	GABU	1
GABU	PICHE	1
GABU	PIRADA	1
GABU	SONCAO	1
OIO	BISSORA	1
OIO	FARIM	1
OIO	MANSABA	1
OIO	MANSOA	1
OIO	NHACRA	1



Au Togo, le déploiement des 600 observateurs classiques s’est effectué sur la base de la carte électorale. A titre indicatif, le plan de déploiement répondait au schéma suivant (extrait du plan de déploiement global) :

NOMS DES OBSERVATEURS	REGION	PREFECTURES	CANTONS	CONTACTS
xxxxxxxx IDRISSOU	MARITIME	ZIO	TSEVIE	
xxxxxxxxx AYELE	MARITIME	ZIO	DALAVE	
xxxxxxxx ELI AKOU	MARITIME	ZIO	ZIO	
xxxxxxxxxx KOWAMIDODJI	MARITIME	ZIO	DAVIE	
xxxxxxxx HOMTEMEY	MARITIME	ZIO	GBAINVIE	
xxxxxx KOFFI EDOH	MARITIME	ZIO	DALAVE	
xxxxxx KOKUAGBEDINU	MARITIME	ZIO	TSEVIE	
xxxxxx KOFFI	MARITIME	ZIO	DALAVE	
xxxxxx H. M. KOMLAN	MARITIME	ZIO	GAME	
xxxxxx LABKOA	MARITIME	ZIO	DALAVE	
xxxxxxxxx DI-MILIN	MARITIME	ZIO	KPOME	
xxxxxxxxx GNOM	MARITIME	ZIO	GBATOPE	
xxxxxxxxx ABLA JUDITH ESTELLE	MARITIME	ZIO	GAPE	
xxxxxxxxxx EDWIGE	MARITIME	ZIO	BOLOU	
xxxxxxxxxx AFI	MARITIME	ZIO	AGBELOUVE	
xxxxxx KOURA ASSIBI	MARITIME	ZIO	MISSION-TOVE	
xxxxxxxx AMAVI NICOLE	MARITIME	ZIO	WLI	
xxxxxxxx ATAWAKOUMA	MARITIME	ZIO	GAME	
xxxxxxxxx KOSSIWA	MARITIME	ZIO	GAPE	
xxxxxxxxx KOFFI ELOLO	MARITIME	ZIO	KPODJI	

Ainsi, pour ce qui s’agit de l’observation classique en l’occurrence, des paramètres tels que les Centres de vote, les bureaux de vote, les Centres de compilation des résultats doivent être pris en compte. Chaque observateur doit avoir sa zone de couverture et devra consigner toutes les informations sur le formulaire de l’observation.

Par contre pour ce qui s’agit de la M-Observation, une variante de l’observation classique, ayant fait son apparition avec la percée fulgurante des TICs, les mêmes critères prévalent.

Cependant en amont du déploiement, un travail statistique doit être effectué, d’identification, selon un mode aléatoire et représentatif, des bureaux de votes qui devront être couverts. C’est ce qui permet d’identifier les «bureaux témoins» où seront déployés les M-Observateurs.

Contrairement à l’observation classique où l’observateur est mobile, pour ce qui s’agit de la M-Observation, l’observateur est statique, il est affecté à un seul bureau de vote de l’ouverture à la fermeture du bureau de vote et remonte selon une fréquence bien déterminée des informations au niveau d’un Centre de traitement des informations (Plateforme technologique), via son téléphone portable. Les messages remontés le sont sous un format alpha numérique, codé. Ils seront décodés par des analystes qui sont connectés à la plateforme technologique. Ainsi donc, une des informations clef pour ce qui s’agit du plan de déploiement dans le cadre de la M-Observation est le bureau de vote clairement identifié où le M-Observateur sera déployé.



Pour ce qui s'agit des informations devant figurer dans le plan de déploiement de la M-Observation, il faut :

- le code du M-Observateur (chaque observateur se verra attribué un code)
- la région où sera déployé le M-Observateur
- la préfecture et la préfecture (selon le découpage en vigueur dans le pays concerné)
- le quartier ou le district
- le code du bureau de vote (chaque bureau de vote figurant dans l'échantillon sera identifié sur la base d'un code)
- le nom du bureau de vote
- le nom de l'observateur
- le numéro de téléphone personnel de l'observateur
- le numéro de flotte de l'observateur

Toutes ces données seront paramétrées pour faciliter le traitement des informations qui seront remontées par les M-Observateurs et centralisées au niveau d'une Plateforme technologique.

Selon un mode de remontée bien spécifique, toutes ces informations sont transmises à un Quartier général des élections qui a mis en place un dispositif en mesure de les recueillir et de les traiter avec célérité (cf. Quartier général des élections). Il faut donc comprendre que la M-Observation a une finalité qui est de nourrir en informations le Quartier général des élections. C'est donc une activité constituant la cheville ouvrière du Quartier général des élections qui sera mis en place.

Rappelons qu'elle n'est pas la seule source d'informations pour le Quartier général des élections mais en est la principale. Les observateurs classiques, les moniteurs de la violence électorale, les observateurs à long terme peuvent également fournir de l'information pour le bénéfice du Quartier général des élections mais les modes de remontées n'offrent pas, comme celui de la M-Observation, des moyens de vérifications fiables, de manière scientifiques, quantifiables selon une approche statistique et en temps réel.



Extraits du Plan de déploiement des M Observateurs au Togo

REGIONS	CIRCONSCRIPTION	CANTON	CENTRE	NBRE BV	LIB.	MILIEU
CENTRALE	BLITTA	BLITTA-GARE	BLITTA-SOLIM	3	A	URBAIN
CENTRALE	BLITTA	PAGALA-GARE	EPP PAGALA-GARE CENTRALE	4	C	RURAL
CENTRALE	SOTOUBOUA	TITTIGBE	EPP BOUVOLEM POUDA	2	B	RURAL
CENTRALE	SOTOUBOUA	TINDJASSE	EPP IPOUALI	2	A	RURAL
CENTRALE	SOTOUBOUA	TCHEBEBE	CEG TCHEBEBE	2	B	RURAL
CENTRALE	TCHAMBA	TCHAMBA	SCE AFFAIRES SOCIALES B1	2	B	URBAIN
CENTRALE	TCHAUDJO	KADAMBARA	EPP BIRINI-DIBOUIDE	2	A	RURAL
CENTRALE	TCHAUDJO	KOMAH	EPP KOULOUNDE G/C	3	C	URBAIN
KARA	ASSOLI	SOUDOU	SOM GAO	1	A	RURAL
KARA	BASSAR	BASSAR	EPP BINAPARBA I	3	C	URBAIN
MARITIME	AVE	KEVE	EPP AGBOZOME	1	A	URBAIN
MARITIME	GRAND-LOME	AFLAO SAGBADO	EPP LANKOUI	5	B	URBAIN
MARITIME	GRAND-LOME	COMMUNE 3	ECOLE NAT; DE GENDARMERIE	7	G	URBAIN
MARITIME	GRAND-LOME	COMMUNE 2	EPC ADAKPAME	7	A	URBAIN
MARITIME	GRAND-LOME	AGOE NYIVE	CEG AGOE-OUEST (LOGOPE)	12	G	URBAIN
MARITIME	LACS-BAS-MONO	AFAGNA-GBLETTA	EPP BADJI KOPE	2	B	RURAL
MARITIME	LACS-BAS-MONO	ANFOIN	EPP ADOUKOWOE	2	A	RURAL
MARITIME	VO	HAHOTOE	CEG HAHOTOE	3	C	RURAL
MARITIME	YOTO	TCHEKPO	EPP DAVOU	1	A	RURAL
MARITIME	ZIO	GBATOPE	EPP YOBOSEZRO	2	B	RURAL
MARITIME	ZIO	BOLOU	VILLA KPETA	2	B	RURAL
MARITIME	ZIO	GBATOPE	EDIL FONGBE-BOETI	1	A	RURAL
PLATEAUX	WAWA-AKEBOU	OKOU	EPP OKOU	3	A	RURAL
PLATEAUX	WAWA-AKEBOU	TOMEGBE	COLLEGE ST JEAN BOSCO TOM	3	B	RURAL
PLATEAUX	AMOU	EVOU-YAO-KOPE	EPP CAMP-TEMEDJA	3	B	RURAL
PLATEAUX	AMOU	HIHEATRO	EPP OULATCHE	1	A	RURAL
PLATEAUX	DANYI	AHLON	EPP ITOBOLE	1	A	RURAL
PLATEAUX	DANYI	KAKPA	EPP DZEDRAMEGAN	1	A	RURAL
PLATEAUX	EST-MONO	ELAVAGNON	EPP EFFOUFAMI	2	A	URBAIN
PLATEAUX	EST-MONO	NYAMASSILA	EPP NYAMASSILA	4	C	RURAL
PLATEAUX	HAHO	ATCHAVE	EPP LALEKPE	1	A	RURAL
PLATEAUX	HAHO	ASRAMA	EPP ADJIVOU	2	A	RURAL
PLATEAUX	MOYEN-MONO	SALIGBE	EPE SALIGBE	3	A	RURAL
PLATEAUX	OGOU-ANIE	KATORE	EPP YAОВI KOPE	1	A	RURAL
PLATEAUX	OGOU-ANIE	AKPARE	EPP TANAGO	1	A	RURAL
SAVANES	KPENDJAL	NAKI-EST	EPP BATEBOGOU	2	A	RURAL
SAVANES	KPENDJAL	PAPRI	EPP KPENDJAGA	2	A	RURAL
SAVANES	OTI	NALI	EPP TOULEBA	1	A	RURAL
SAVANES	TANDJOARE	BOGOU	AFFAIRES SOCIALES TANDJOARE	2	A	URBAIN
SAVANES	TONE-CINKASSE	KANTINDI	EPC KABILAGOU	2	A	RURAL



I. Le Code de conduite

Le Code de conduite est un document qui cible principalement les observateurs et les moniteurs devant intervenir durant le processus, pour le compte de la mission qui sera déployée sur le terrain. Un Code de conduite est important en ce qu'il encadre du point de vue comportemental, éthique et moral les observateurs et moniteurs qui seront déployés sur le terrain. Un Code de conduite est un document dont l'objectif est de concourir à un plus grand professionnalisme de l'observation électorale et du monitoring. Il s'agit d'une série de principes et d'aspirations qui engagent toute personne membre de la mission d'observation électorale.

Tous ceux qui participent à une mission d'observation doivent souscrire à ce Code de conduite et l'appliquer.

L'activité d'observation et de monitoring nécessite une certaine posture et un comportement particulier, de cela dépendra la considération qui sera portée sur le contenu des informations qui seront diffusées. Au-delà de ces considérations, un Code de conduite fixe un certain nombre de principes que les moniteurs et observateurs sont tenus de respecter. Il comporte également des dispositions relativement aux sanctions qui seront apportées en cas d'enfreinte d'un ou de plusieurs des principes, de même, les cadres devant traiter toute déviance d'un observateur ou moniteur sont expressément présentés dans le Code de conduite.

Enfin, un Code de conduite vise à plus de professionnalisme de l'observateur ou du moniteur.

Par ailleurs, d'autres documents peuvent légitimement venir en appoint et renforcer l'intégrité que l'on veut insuffler à l'activité d'observation ou de monitoring. Par exemple au Togo, face à une politisation à outrance du contexte et un faible niveau de confiance entre acteurs, la Mission d'accompagnement électoral, après le présentation du Code de conduite, faisait signer à tous les moniteurs une Déclaration d'engagement exclusif, dans laquelle Déclaration le moniteur s'engageait à observer uniquement pour le compte de la mission, avec rigueur, fidélité et responsabilité. En outre, l'observateur s'engageait à ne pas s'investir dans la compétition électorale sous peine d'exclusion de la Mission.

Un Code de conduite est important à plus d'un titre :

- Il permet d'éviter les conflits d'intérêts politiques, économiques ou autre susceptibles de nuire à l'exactitude et à l'impartialité des observations ou des conclusions relatives à la nature du processus électoral et de préserver la confiance dans l'intégrité de leurs conclusions.
- C'est un gage de sérieux dans le respect de la souveraineté du pays où se déroulent les élections et des droits fondamentaux des citoyens.
- Il favorise et facilite l'identification des organisations nationales non partisans de surveillance électorale crédibles, la communication et la coopération régulièrement avec elles ainsi que leur encouragement à fournir des informations sur la nature du processus électoral.





C'est un document qui vise à entourer du maximum de garantie d'intégrité les activités qui seront déroulées, mais qui contribue également à conférer une crédibilité à la Mission.

J. Les accréditations

L'accréditation est l'acte par lequel les autorités en charge de la gestion du processus électoral donnent mandat à toute organisation le désirant de pouvoir déployer une mission d'observateurs ou de moniteurs en période électorale sur le terrain. Selon les scrutins, selon les dispositions en vigueur dans un pays donné, les conditions que doit remplir l'organisation sollicitant une accréditation peuvent varier. De même, le document matérialisant l'accréditation peut être multiforme. Il peut s'agir d'un badge d'accréditation, d'un document unique sur lequel figurent nommément tous les observateurs accrédités, il peut également s'agir d'un document individuel, chaque observateur détenant par devers lui son accréditation. S'agissant du Togo, plusieurs conditions ont été posées par la CENI, avant octroi des titres d'accréditations concernant les M-Observateurs.

Il est donc important pour une mission d'observation de prendre les dispositions nécessaires à temps pour avoir les accréditations devant permettre aux observateurs et moniteurs d'être déployés et de pouvoir effectuer les activités de terrain en toute quiétude.

Le traitement diligent des dossiers d'accréditation pourrait être possible grâce à la constitution du dossier bien en amont, dès finalisation des listes des observateurs déjà formés.



Document publié par la CENI Togo pour l'octroi des lettres d'accréditation



Lettre d'accréditation pour les observateurs internationaux au Togo



Etapes importantes

- Mise en place de la base de données des observateurs
- Elaboration du plan de déploiement
- Formation des observateurs
- Constitution du dossier de demande d'accréditation
- Vérification des conditions à remplir par chaque observateur
- Dépôt des demandes d'accréditation

K. L'observation et le monitoring

K.1. Observation du recensement biométrique

La biométrie est une méthode scientifique permettant d'étudier les attributs physique d'une personne afin d'établir son identité de manière irréfutable. Elle vient compléter plusieurs moyens d'identification qui, aujourd'hui, ont montré leurs failles. Le contexte africain, marqué par les manipulations, le climat de suspicion, les irrégularités souvent dénoncées et la faillibilité supposée ou réelle des fichiers électoraux en Afrique, a motivé le choix de sophistication, de renforcer l'intégrité du mode de recensement des électeurs. En plus du mode classique de recensement, il est adjoind la biométrie, ceci afin de sécuriser davantage les fichiers électoraux.

Un système biométrique est un système automatique de mesure, basé sur la reconnaissance des caractéristiques physiques d'un électeur. Ces caractéristiques doivent être universelles, uniques, permanentes, «collectables» et mesurables. La finalité du système biométrique est la vérification et l'authentification (pour l'éligibilité au vote).

Les principes directeurs de l'observation du recensement biométrique sont :

- Le professionnalisme
- La maîtrise du recensement biométrique
- La maîtrise du Code électoral en vigueur dans le pays concerné
- L'impartialité
- L'intégrité
- Le souci du service
- L'objectivité (cf Guide du recensement biométrique)

Cependant, la méthode, quel que soit son niveau d'intégrité, peut présenter des difficultés dans la mesure où la technologie n'est pas toujours maîtrisée par les acteurs. Par ailleurs, il s'agit d'un élément dans une batterie de procédures qui sont classiques dans l'activité de recensement. Il est donc important de passer au crible les procédures de recensement.

Généralement l'inscription des électeurs est l'opération la plus importante dans le processus électoral dans la mesure où elle permet de constituer le corps électoral c'est-à-dire ceux qui



ont la capacité d'élire les représentants du peuple. Si les électeurs estiment que le recensement n'a pas été inclusif et transparent, les résultats peuvent être contestés. Aujourd'hui encore il est plus important d'observer le recensement biométrique du fait de l'utilisation de la technologie dans l'inscription des électeurs. En effet, même si la technologie facilite la sécurisation via la capture de données physiques, une mauvaise utilisation de celle-ci peut avoir des effets dévastateurs sur la conduite d'élections transparentes et apaisées (cf Guide recensement biométrique).

Le recensement biométrique est aujourd'hui le mode d'enrôlement idéal pour toute institution en charge de la gestion du processus électoral et qui souhaite se mettre à l'abri de suspicion, de contestations électorales et de discrédit. Toutefois, un recensement des électeurs même non biométrique est susceptible d'être «monitored».

Les informations suivantes peuvent être recueillies et remontées par les moniteurs du recensement biométrique :

- Heure d'ouverture des Centres de recensement
- Présence des membres du bureau de recensement
- Appréciations du moniteur sur le démarrage des opérations
- Affluence au niveau des Centres de recensement
- Composition des Centres de recensement observés
- Présence des femmes au sein des bureaux de recensement des électeurs
- Temps nécessaire au recensement d'un citoyen
- Présence des forces de l'ordre
- Problèmes logistiques et techniques notés
- Accessibilité du Centre de recensement
- Appréciation du déroulement des opérations de recensement
- Heure de fermeture
- Respect des procédures techniques (remise à zéro, sauvegarde de la base de données)
- Sécurisation du kit de recensement
- Recommandations

Il convient de rappeler que pour un traitement objectif et diligent des informations produites, il est préférable de produire des rapports hebdomadaires à partager avec l'organe de gestion des élections afin que celui-ci puisse corriger les dysfonctionnements relevés et surtout prendre en compte les recommandations contenues dans le rapport.

La méthodologie qui est proposée dans le cadre de cette observation repose sur une méthode statistique d'agrégation des données collectées par les observateurs à long terme sur la base des formulaires, conforme aux normes internationales en la matière. La méthodologie permettra de collecter les données, d'évaluer et d'appréhender, de façon systématique, des irrégularités susceptibles d'affecter le bon déroulement, la transparence et l'intégrité des opérations électorales le jour du scrutin.

Phase de mise en œuvre



La technique appliquée se décline en deux points principaux :

- Sélection, formation et déploiement des observateurs
- Recueil, traitement et analyse des données de terrain

Le nombre d'inscrits sur un fichier électoral, rapporté à la population totale en âge de voter au sein d'un pays donné est le meilleur baromètre permettant de mesurer le succès d'un recensement, qu'il soit biométrique ou pas. Ainsi, il permet d'apprécier d'abord la régularité des procédures, leur simplicité mais également la diligence avec laquelle le recensement est effectué. C'est un indicateur non négligeable qui renseigne sur le niveau d'adhésion des citoyens au processus et sur la confiance que ces derniers manifestent à l'égard de ce processus.

Extraits du Rapport partiel d'analyse de l'observation du recensement biométrique dans la zone 1, du 25 au 31 Mars 2013 réalisé dans le cadre de la mission d'assistance électorale auprès de la société civile togolaise

« Le processus de recensement est interrompu momentanément dans certains CRV en raison des coupures d'électricité ou au manque de carburant devant alimenter les groupes électrogènes. On a noté des interruptions du processus dans 17,5% des centres visités.

Avez-vous constaté des interruptions de la procédure de recensement ?

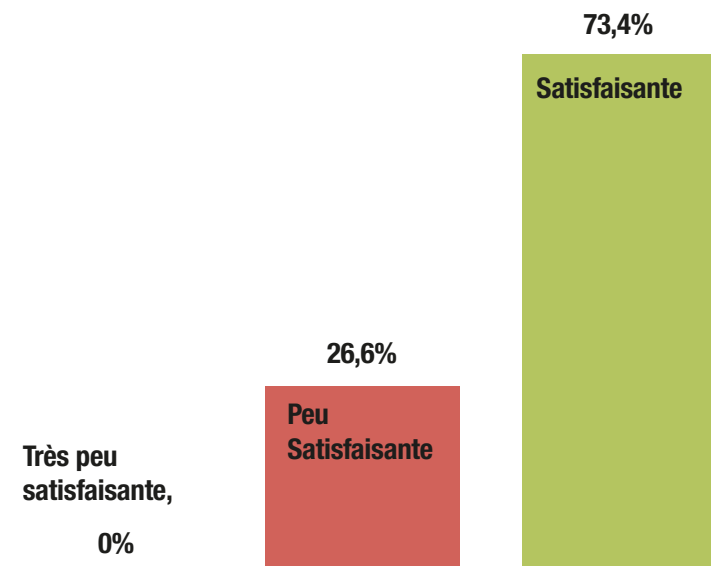
	Effectifs	Pourcentage (%)
Oui	25	17,5
Non	118	82,5
Total	143	100,0

...Au terme de ce rapport encore partiel sur le recensement biométrique dans la zone 1, la mission d'observation peut dire que le recensement s'est déroulé, dans l'ensemble, de façon satisfaisante à 73,4%.

Il est important de noter tout compte fait que l'observation de cette période relève une nette amélioration des opérations de recensement tant du point de vue des procédures, de la participation des partis politiques, de l'accessibilité des CLC, etc. »



Le recensement dans ce CLC s'est dans l'ensemble déroulé de façon :



Etapes importantes

- Sélection des moniteurs sur la base de dossiers de candidature
- Formation des moniteurs
- Préparation d'un masque de saisie inspiré des formulaires de recueil des informations
- Formation des opératrices de saisie au dépouillement et au traitement des formulaires
- Mise en place d'une plateforme technologique de recueil des données (Centralisation des informations traitées sur la base des formulaires)
- Recueil de l'information
- Traitement statistique
- Analyse politique
- Finalisation du rapport selon une fréquence définie



Le regard du statisticien

Lors du recensement biométrique, les observateurs déployés sur le terrain envoient chaque semaine les formulaires d'observation du processus de recensement des électeurs. Chaque observateur a pour mission de se rendre chaque jour dans un Comité de liste et carte (CLC) situé dans les Centres de recensement et de vote (CRV) en vue de constater l'ouverture des opérations de recensement et le déroulement des opérations. Il doit faire au moins le tour de 5 centres pour constater le déroulement des opérations. Il revient le soir dans le même centre il était lors de l'ouverture pour apprécier la fermeture. L'ensemble des formulaires est acheminé vers le siège de la MAE pour traitement. Pour ces trois types formulaires (Ouverture, Déroulement et Fermeture) un masque de saisie spécifique est conçu sous le logiciel Census and Survey Processing System (CSPro). Les opératrices de saisie sont alors formées à l'utilisation de ces différents masques de saisie dans le but de saisir les formulaires acheminés. Après la saisie des formulaires, nous procédons à la concaténation des différents fichiers issus de chaque ordinateur (6 opératrices de saisie) toujours à l'aide du logiciel CSPro. Une fois les différents fichiers concaténés, nous exportons les données vers un logiciel statistique comme le Stata ou le Statistical Package for the Social Sciences (SPSS) pour traitement. Les tris à plat ou tris croisés sont alors effectués pour détecter certaines anomalies ou valeurs aberrantes. Les tableaux et/ou graphiques sont ensuite produits et analysés et un rapport est rédigé.

K.2. Observation à long terme

L'observation à long terme n'est pas toujours courante mais non moins importante car s'inscrivant dans une approche du cycle électoral. Il ne s'agit plus de se limiter uniquement à l'observation à court terme (qui garde toute son importance). Etant donné que le processus électoral est jalonné d'étapes très importantes, il s'agit d'observer toutes ces périodes (préélectorale, électorale et postélectorale) dont le mauvais déroulement peut impacter tout le processus.

L'observation à long terme vient généralement en complément à l'observation du recensement et en constitue la suite logique. Dans l'approche de l'Institut Gorée, les moniteurs du recensement sont tout simplement «transmués» en observateurs à long terme.

L'observation à long terme évalue l'ensemble du processus électoral et permet de le superviser.

Les informations suivantes seront remontées par les observateurs à long terme selon une fréquence qui sera définie :

- le cadre légal ;
- la formation de l'organisme électoral ;



- l'inscription des électeurs ;
- l'éducation de l'électorat ;
- la candidature et l'inscription des partis politiques ;
- le déroulement de la campagne électorale ;
- les médias ;
- le déroulement du vote ;
- la gestion du contentieux ;
- l'entrée en fonction des élus.

L'observation à long terme est la plus efficace, car elle laisse le temps au groupe d'observateurs d'apprendre à connaître le contexte dans lequel se déroulent le scrutin et le dépouillement. Les observateurs peuvent ainsi formuler des conclusions plus éclairées et des recommandations plus exhaustives.

La méthodologie qui est proposée dans le cadre de cette observation repose sur une méthode statistique d'agrégation des données collectées par les observateurs à long terme sur la base des formulaires, conforme aux normes internationales en la matière. La méthodologie permettra de collecter les données, d'évaluer et d'appréhender, de façon systématique, des irrégularités susceptibles d'affecter le bon déroulement, la transparence et l'intégrité des opérations électorales le jour du scrutin. La technique appliquée se décline en deux points principaux :

- Sélection, formation et déploiement des observateurs ;
- Recueil, traitement et analyse des données de terrain ;



Etapes importantes

- Sélection des observateurs sur la base de dossiers de candidature
- Formation des observateurs à long terme
- Finalisation des masques de saisie sur la base des formulaires de recueil des informations
- Formation des opératrices de saisie au traitement et au dépouillement des formulaires envoyées par les observateurs à long terme
- Mise en place de la plateforme technologique (Centralisation des informations tirées des formulaires)
- Traitement statistique
- Analyse politique des informations
- Production rapport



K.3. Observation à court terme

L'observation d'élections poursuit les objectifs suivants :

- Renforcer l'intégrité des processus électoraux,
- par la dissuasion et la dénonciation des fraudes et des irrégularités ;
- par des recommandations visant l'amélioration de ces processus ;
- Renforcer la confiance des citoyens ;
- Encourager la participation aux scrutins ;
- Réduire le risque de conflits autour des élections ;
- Contribuer à renforcer la compréhension internationale par le partage de données, d'expériences et d'informations relatives au développement démocratique ;
- Permettre d'effectuer des évaluations fiables et impartiales des processus électoraux fondées sur des méthodes crédibles et sur la coopération établie, entre autres, avec les pouvoirs publics, les forces politiques en présence dans le pays (partis politiques, candidats et partisans de positions dans le cas de référendums), les organisations nationales de surveillance des élections et tout autre organisme international d'observation électorale crédible (cf Guide de l'observateur citoyen).

La méthodologie proposée et expérimentée par l'Institut Gorée dans le cadre de cette observation repose sur une méthode statistique d'agrégation des données collectées par les observateurs électoraux sur la base des formulaires, conforme aux normes internationales en la matière. La méthodologie a permis de collecter les données, d'évaluer et d'appréhender, de façon systématique, des irrégularités susceptibles d'affecter le bon déroulement, la transparence et l'intégrité des opérations électoraux le jour du scrutin. La technique appliquée se décline en deux points principaux :

- Sélection, formation et déploiement des observateurs
- Recueil, traitement et analyse des données de terrain

En amont donc il faut sélectionner les observateurs sur la base des dossiers de candidatures. La sélection doit s'appuyer sur les critères de disponibilité, d'expérience en matière d'observation d'élections, de performance, de probité et d'impartialité.

Après la sélection des observateurs, il faut procéder à la formation qui a pour objectif de renforcer les connaissances des participants sur l'observation électorale et de les outiller pour qu'ils soient en mesure de faire une observation efficace.

Une formation permettra aussi aux observateurs de s'approprier :

- la méthodologie d'observation électorale;
- le code de bonne conduite des observateurs;
- les formulaires d'observation ;



Suite au renforcement des capacités des observateurs court terme, ces derniers seront déployés sur la base d'un plan de déploiement à travers le pays concerné.

Ensuite, la structure de coordination des observateurs devra s'appuyer d'une part sur la collecte de données aux moyens de rapports transmis par mails, par appels téléphoniques ou par courriers physiques et d'autre part, sur une méthode statistique d'agrégation des données collectées par les observateurs sur la base des formulaires d'observation renseignés.

Trois (3) types de formulaires peuvent être élaborés pour la collecte des données dans les centres de vote et les bureaux de vote observés. Il s'agit de:

- Formulaire sur l'ouverture des BV qui permet de collecter les informations sur l'identification des BV, l'heure d'ouverture, la présence du personnel et du matériel électoral, la sécurisation à l'ouverture des BV;
- Formulaire sur le déroulement du vote qui permet de collecter les informations sur la sécurité du scrutin, l'environnement général du scrutin et le respect des procédures de vote ;
- Formulaire sur la fermeture des BV et le dépouillement des bulletins qui permet de collecter les informations sur l'heure de fermeture des BV, le respect des procédures de dépouillement et les irrégularités observées.

Avant la réception des formulaires d'observation renseignés, l'Institut Gorée, Centre pour la Démocratie, le Développement et la Culture en Afrique propose un système d'alerte précoce et de réponse rapide via un procédé de recueil des données de terrain à partir d'une Salle de veille (Quartier général des élections) permettant ainsi d'alerter sur les dysfonctionnements observés. L'ensemble de ces formulaires, dûment renseignés par les observateurs nationaux à court terme, transmis au siège de la coordination, sera traité et analysé à l'aide de logiciels de traitement statistique de données : CSPRO 5, de SPSS 21 et de STATA 12.1. Ceci permettra d'avoir des données statistiques fiables et de dégager les différentes tendances pour avoir une meilleure appréciation de la qualité du scrutin.

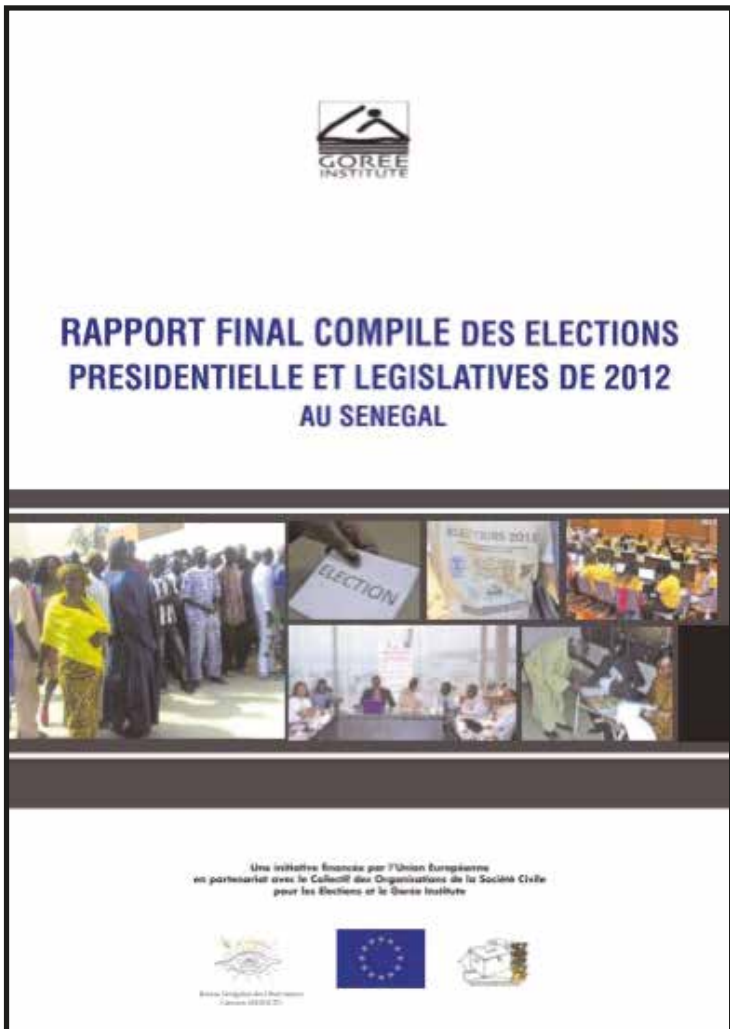
La méthodologie d'observation ainsi adoptée par la MAE de Gorée Institute permet de respecter les normes internationales en matière d'observation électorale.

Pour formuler ainsi les principales conclusions et les recommandations, il faut exploiter à fond aussi bien les données quantitatives obtenues, grâce aux trois types de formulaires, que les constats qualitatifs dûment notés par les observateurs internationaux sur le dépouillement, la proclamation des résultats des BV, la transmission des PV.



Le regard du statisticien

Lors des législatifs de 2013 au Togo, plus de 8000 formulaires ont été envoyés au siège de la mission par les observateurs Court Terme et Long Terme de même que les observateurs internationaux. Des masques de saisie spécifiques ont été élaborés toujours sous le logiciel CPro afin que les formulaires puissent être saisis. Les techniques de traitement, et les outils d'analyse sont les mêmes que pour l'observation du recensement biométrique.





K.4. Monitoring de la violence

Les élections, moyen de légitimation des institutions de gouvernance, constituent l'un des principaux éléments qui sont à l'origine des violences et de l'insécurité en Afrique.

Pour beaucoup de pays dans la sous – région ouest africaine, les élections et les perspectives d'une alternance politique sont considérés comme des risques d'instabilité et des menaces pour la paix et la sécurité du fait de la résistance de certains régimes au changement démocratique (cf. Elections Paix et Sécurité en Afrique).

Il a été en effet constaté que la plupart des conflits, durant ces dernières décennies, part de contestations post électorales. Dans sa quête d'instauration d'un cadre propice au développement, les organisations de la société civile, mais également certaines institutions spécialisées ont initié des actions allant dans le sens d'observer la violence en période électorale.

La violence électorale est : «tout acte de violence (physique, morale, psychologique ou économique) contre une personne ou un bien perpétré à des fins électorales»

De manière succincte, ci-dessous quelques indications permettant aux moniteurs de faire un recueil exact des informations et de pouvoir renseigner la situation sécuritaire du pays en question en période électorale :

Exemples typologie de violences

Intimidation - Menace d'agression physique - Agression physique / torture
Affrontement de groupe de personnes - Destruction de propriété - Vol
Enlèvement - Tentative de meurtre - Agression sexuelle - Meurtre - Autres

Éléments clés à assimiler

Identifier :

- Les types
- Les auteurs
- Les victimes
- Les lieux
- Les motifs
- Les résultats

Rôle du moniteur et attitudes à avoir sur le terrain

Le moniteur :

1. Envoie des alertes SMS
2. Remplit les formulaires d'incident
3. Remplit les formulaires de climat électoral
4. Envoie ses formulaires au CR

La méthodologie utilisée repose sur la méthodologie « EVER » (Election, Violence, Evaluation, Résolution) déjà utilisée dans certains pays dans le monde (Nigéria, Maldives, Ghana, Népal, etc.) qui vise à renforcer les données recueillies sur le terrain par rapport aux violences électorales.

Pour suivre les différents incidents perpétrés et mesurer le climat qui prévaut en cette période électorale, les moniteurs sont déployés sur l'étendue du territoire concerné par l'activité de monitoring.

Phase de mise en œuvre

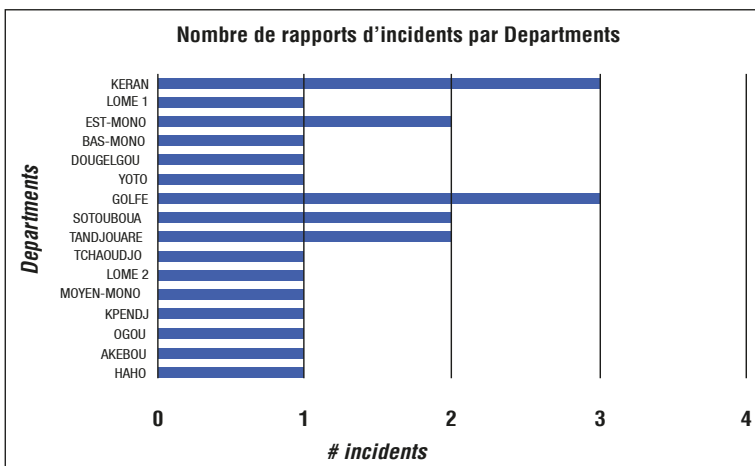


Les moniteurs font parvenir les informations (climat et incident) par SMS sur une plateforme technologique réalisée à cet effet et connectée sur l'interface USHAHIDI. Une base de données est donc mise en place après que ces informations aient été vérifiées. Le traitement se fait sur le logiciel SPSS et STATA. Les résultats obtenus nous permettent alors d'analyser la situation sous plusieurs angles :

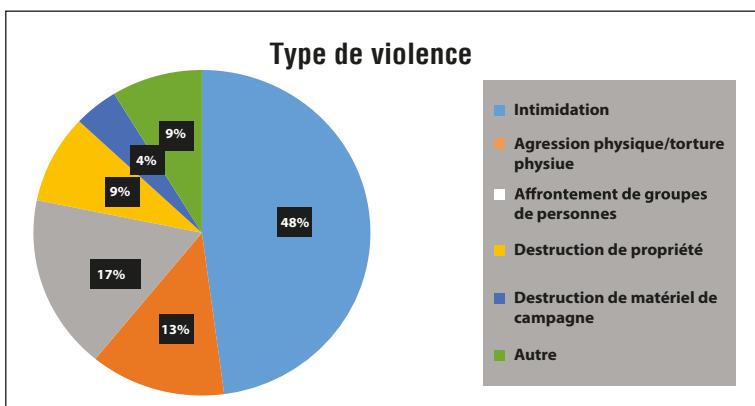
- le fonctionnement des organes de gestions des élections,
- l'activité politique,
- le niveau d'imprégnation et d'éducation des populations au vote.

Nous pouvons également savoir si oui ou non il existe des abus d'influence, des restrictions de liberté des médias, et, analyser le climat en terme de sécurité des leaders, des populations etc.

Extraits du Rapport du Monitoring de la violence pendant la période électorale au Togo



Graphique 1 : répartition des incidents par préfecture/Commune



Graphique 2 : Typologie de la violence électorale



Etapes importantes

- Sélection des moniteurs de la violence
- Formation des moniteurs
- Utilisation des téléphones portables (SMS) pour envoyer les cas de violences électorales. Ces SMS sont reçus via un numéro installé dans une clé modem. Utilisation du logiciel FrontLine SMS pour récupérer les sms envoyés
- Transfert des SMS vers un serveur sur lequel est installé le programme Ushahidi. Traitement automatique des alertes reçues par USHAHIDI avec comme output des tableaux et graphiques
- Remplissage manuel des formulaires de climat de la tension électorale, de la violence électorale
- Formation des opératrices de saisie pour le traitement des formulaires
- Traitement statistique de toutes les données
- Analyse politique
- Production rapport



Le regard du statisticien

Le monitoring de la violence électorale mise en place que ce soit à Lomé, Conakry et Bissau par l'Institut Gorée utilise deux techniques de collecte de l'information. La première technique consiste à utiliser les téléphones portables (SMS) pour envoyer les cas de violences électorales. Ces SMS sont reçus via un numéro installé dans une clé modem. Le logiciel FrontLineSMS est utilisé pour récupérer les sms envoyés qui se charge les transférer vers un serveur sur lequel est installé le programme USHAHIDI. Le programme USHAHIDI traite automatiquement les alertes reçues avec comme output des tableaux et graphiques. La deuxième technique est le remplissage manuel des formulaires de climat de la tension électorale, de la violence électorale, etc. par les moniteurs. Ces formulaires sont envoyés au bureau pour traitement et analyse.

K.5. Monitoring des médias

Durant la période électorale, les médias jouent un rôle très important et majeur: en effet, une élection libre et juste ne se résume pas au seul fait de pouvoir déposer son bulletin de vote dans des conditions adéquates. Cela implique également d'avoir accès à suffisamment d'informations sur les programmes et partis politiques, les candidats et le processus électoral afin de permettre aux électeurs de faire un choix éclairé.

Les médias constituent souvent le lieu principal de débat entre les candidats. Ils sont également la première source d'information et d'analyse sur les programmes des électeurs ainsi que le vecteur de toute une série d'informations sur le processus électoral en tant que tel.

Phase de mise en œuvre



Ces informations incluent notamment :

- les préparatifs à l'élection,
- le déroulement de la campagne électorale,
- le déroulement du vote,
- les résultats mais également la phase d'éducation des électeurs.

Une grande responsabilité incombe de ce fait aux médias pendant la période électorale : il est donc essentiel que la radio, la télévision et les journaux accordent une place suffisante, raisonnable et juste aux élections, et que leur couverture du processus électoral soit équitable et impartiale.

Enfin, les médias notamment ceux publics jouent un rôle de «chien de garde» du gouvernement et des autres institutions liées au pouvoir. Il est évident qu'ils ne peuvent exercer ce rôle s'ils se considèrent ou sont de facto subordonnés au gouvernement ou aux autorités en place.

De ce fait, l'évaluation de la couverture médiatique de la campagne électorale joue un rôle fondamental dans la méthodologie générale d'observation des élections, et permet de vérifier le respect de différents droits tels que :

- Le droit des électeurs à recevoir une information suffisante et précise leur permettant d'exercer leur choix dans les meilleures conditions;
- Le droit des candidats et partis politiques d'exprimer leurs positions et programmes;
- Le droit des médias de rechercher et diffuser librement les informations (cf Guide monitoring médias).

Le monitoring des médias vient donc compléter toute la gamme d'activités d'observation et de monitoring du processus électoral. Dans un contexte de faiblesse du niveau de l'opinion, d'immaturation démocratique, de faiblesse du niveau de professionnalisme des journalistes, de tentative de manipulation de la part des acteurs politiques, le monitoring des médias pourrait produire des informations permettant d'évaluer la qualité de couverture du processus électoral et plus spécifiquement de la campagne électorale et du scrutin, par les médias.

Le Monitoring des Médias est considéré comme un outil destiné à promouvoir des élections libres, équitables et le respect des droits fondamentaux liés aux principes de liberté d'expression. On peut le définir comme une observation indépendante, objective et impartiale des médias durant la période électorale.

Le monitoring est une technique scientifique basée sur une analyse de contenu : quand elle est conduite de manière appropriée, cette technique permet de produire des résultats fiables, rigoureux et incontestables. Cette méthodologie comprend deux principaux critères : quantitatif et qualitatif.

- L'analyse quantitative : elle mesure le Temps dans les médias audiovisuels, ou l'Espace dans la presse écrite, dédiés aux acteurs politiques, ainsi que le ton de cette couverture (positif, négatif ou neutre).



- L'analyse qualitative : elle concerne les aspects non quantifiables tels que le style journalistique, le professionnalisme des médias, les sondages, les partis-pris et/ou préférences des médias, etc.

Le monitoring des médias vise à l'observation d'un certain nombre d'aspects, tous liés au déroulement des élections, comme par exemple :

- Surveiller les activités des principaux médias électroniques et imprimés pour vérifier qu'ils agissent en conformité avec la législation nationale ainsi qu'avec les autres normes internationales relatives à la tenue d'élections démocratiques, tout au long de la campagne électorale ;
- Évaluer si les médias fournissent des informations suffisamment diversifiées et équilibrées afin de permettre aux électeurs de faire leur choix de manière éclairée ;
- Évaluer dans quelle mesure les partis politiques et les candidats ont un égal accès aux médias, ainsi que la qualité de cette couverture médiatique ;
- Contrôler si les médias, et en particulier les médias d'Etat ou publics, remplissent leur devoir en assurant une couverture équilibrée et neutre du processus électoral ;
- Analyser l'impartialité, l'équité, l'exactitude et l'efficacité de la couverture médiatique des élections ;
- Analyser dans les médias, la place accordée à la couverture des femmes, des femmes candidates et plus largement encore à la participation des femmes dans le processus électoral ;
- Suivre les travaux liés aux élections de tous les organes de régulation des médias ainsi que les éventuels litiges liés aux élections dans lesquels les médias sont parties prenantes ;
- Analyser les programmes d'éducation aux électeurs, les publics qu'ils ciblent (minorités linguistiques ou ethniques, femmes,) etc. ;
- Vérifier que les candidats aux élections sont tous soumis aux mêmes règles (coût, durée, etc.) pour recourir à la publicité payée ;
- Analyser si les différents types de programmes télévisés (les émissions d'actualités, de débats, le temps d'antenne gratuit, la publicité électorale payante, etc.) sont biaisés, et dans ce cas, en faveur de quel(s) candidat(s) ou parti(s).

Phase de mise en œuvre

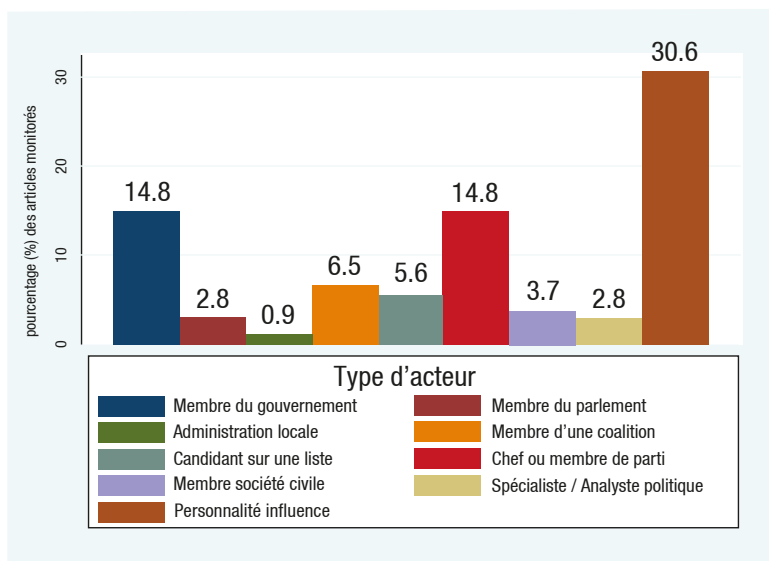


Extraits du Rapport du monitoring des médias en période électorale réalisé au Togo

« Les résultats issus du monitoring des médias, par la MAE, du 13 Mai au 18 Aout 2013, ont porté sur un ensemble de 1086 articles de presse et de 2487 programmes de radio/TV. »

Types de médias	Effectifs	Pourcentage (%)
Presse écrite	1086	30,4
Radio/TV	2487	69,6
Total	3573	100,0

« Concernant le statut des personnalités, on relève que 14,8% des articles monitorés dans la presse publique se réfèrent à des personnalités étant membre du gouvernement, de même que chef ou membre d'un parti politique comme le montre le graphique suivant. »



Graphique 5 : Couverture et statuts des personnalités dans la presse publique

La matière qui est traitée est celle électorale mais il faut préciser que le monitoring des médias s'applique au-delà de la période électorale. Il permet aux autorités publiques de pouvoir, à tout moment réguler les médias.



Etapes importantes

- Sélection des moniteurs des médias sur la base de dossiers candidature
- Formation des moniteurs des médias
- Paramétrage des données (nom et pseudo du moniteur, nom du média qui lui est effectué à monitorer) au niveau de la plateforme technologique (Centralisation des données remontées)
- Traitement statistique des données remontées en ligne par les moniteurs
- Analyse politique
- Production du rapport

K.6. M observation

La M-Observation est une variante de l'observation classique consistant à, en amont, définir un échantillon de bureaux de vote à observer le jour du scrutin. Sur cette base, des M-Observateurs sont formés et un déploiement statique est effectué au niveau de ces bureaux de préalablement identifiés du début à la fin du scrutin afin que des remontées d'informations soient effectuées selon une fréquence définie. Ceci permet à temps réels d'apprécier les niveaux de dysfonctionnements du scrutin afin d'y apporter des correctifs, grâce à une collaboration franche avec les autorités en charge de l'organisation, de la gestion et de la supervision du processus électoral.

Il faut noter que la M-Observation est entrain aujourd'hui de bouleverser le mode classique de monitoring du scrutin. En effet, grâce à la M-Observation des informations cruciales peuvent être remontées le jour du scrutin via les téléphones portables :

- Heure d'ouverture du bureau de vote identifié
- Présence des membres du bureau de vote
- Présence des forces de l'ordre
- Accessibilité du bureau de vote
- Secret du vote
- Matériel électoral
- Assistance des personnes à mobilité réduite
- Taux de participation
- Respect des procédures
- Fermeture du bureau de vote
- Résultats du scrutin

Phase de mise en œuvre



Le Quartier général des élections sera le principal réceptacle des informations qui seront produites dans le cadre de cette M-Observation (cf. Quartier général des élections).



Étapes importantes

- Elaboration du plan de déploiement sur la base du tirage statistique et aléatoire
- Sélection des m observateurs
- Formation des m observateurs à l'observation et aux techniques de remontée des informations par SMS
- Formation des opératrices de saisie (analystes) au déchiffrement des messages codés alpha numériques par les m observateurs
- Traitement des données reçues au niveau de la chambre technique du QG électoral
- Analyse statistique
- Production rapports périodiques.



Le regard du statisticien

La M-Observation ou Mobile Observation utilise les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour faire l'observation électorale. En effet, les observateurs sont postés dans un et même bureau de vote du matin au soir et ceci dans un échantillon de bureau de vote. Comment choisir cet échantillon de BV et quelle taille ? La taille de l'échantillon est calculée conformément à la méthodologie Parallel Vote Tabulation (PVT) et les BV sont sélectionnés de manière aléatoire. Les observateurs postés dans ces bureaux de vote envoient par sms et/ou par appel téléphonique des informations sur l'ouverture, le déroulement, le taux de participation concernant ce BV. Ces informations sont instantanément saisies par des analystes dans un masque de saisie conçu à cet effet sous le logiciel CSPRO. Ces informations sont automatiquement traitées, analysées et agrégées à l'aide de logiciels statistiques (Stata, SPSS) pour sortir des tableaux/graphiques et les grandes tendances sur le scrutin à temps réel. Rappelons qu'avant le jour du scrutin, les M-Observateurs et les analystes reçoivent une formation sur le remplissage des formulaires. De plus, une formation supplémentaire est organisée à l'intention des analystes sur l'utilisation du masque de saisie.



I. Schéma de centralisation de l'information et contrôle qualité



Cette icône matérialise tous les groupes d'observateurs et de moniteurs desquels partent toutes les informations recueillies sur le terrain : moniteurs du recensement biométrique, moniteurs des médias, observateurs à long terme, moniteurs de la violence électorale, observateurs à court terme, M-Observateurs.



Le mode de remontée des informations recueillies par les moniteurs et observateurs se fait de plusieurs manières dont par formulaire rempli, matérialisé par cette icône.



La remontée des informations s'effectue également en ligne, comme c'est le cas pour les moniteurs des médias, selon le modèle proposé par l'Institut Gorée. La remontée en ligne est matérialisée par cette icône.



La remontée des informations s'effectue également par SMS. Les moniteurs de la violence remontent l'information relative aux alertes par SMS et font parvenir les formulaires traitant des incidents de violence et du climat électoral à la coordination. La remontée par SMS est matérialisée sur le schéma par cette icône.



Toutes les informations envoyées sont nécessairement traitées par les opératrices de saisie.



Un serveur sera mis à disposition pour centraliser toutes les informations produites et envoyées soit directement par le moniteur et l'observateur, soit via les opératrices de saisie qui ont fini de traiter l'information.



Ensuite intervient le statisticien sur la base de programmes et logiciels spécialement conçus par la compilation et l'agrégation de données afin d'en donner les tendances statistiques.



Les données statistiques brutes sont transmises à un analyste politique qui les analyse et qui en donne l'intelligibilité.



Sous la coordination du coordonnateur général, le document est validé par le Comité de pilotage mis en place dans le cadre du Programme. Un contrôle qualité et une validation du document sont effectués par un Comité de pilotage qui valide le rapport pour sa mise à disposition aux parties prenantes au processus.



A cette issue, un rapport est finalisé.



Le rapport mis en ligne au niveau du site web conçu pour partager les informations produites dans le cadre du Programme.



Le rapport est également transmis physiquement à certaines autorités en charge de la gestion du processus électoral.



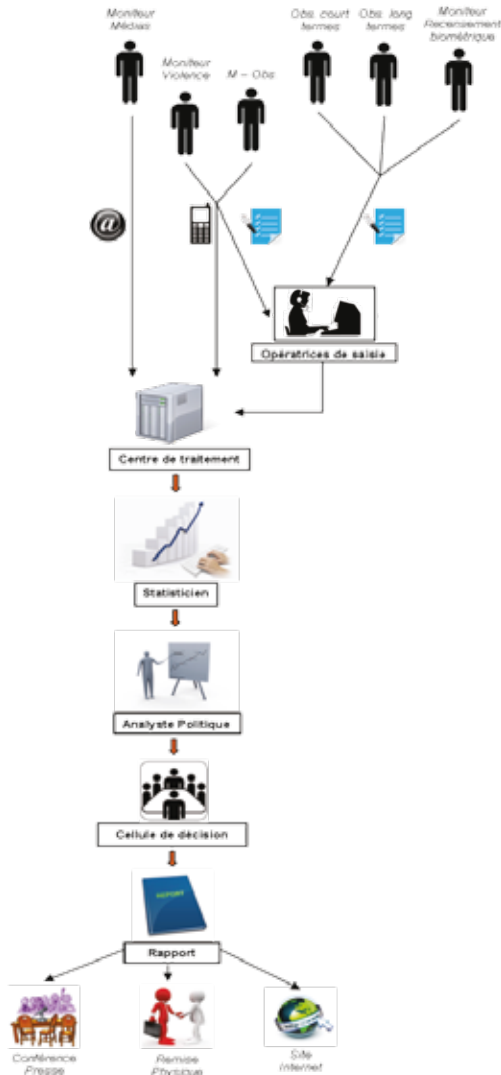
Une conférence de presse est tenue pour rendre publique le rapport d'observation ou de monitoring ainsi produit.

Phase de mise en œuvre



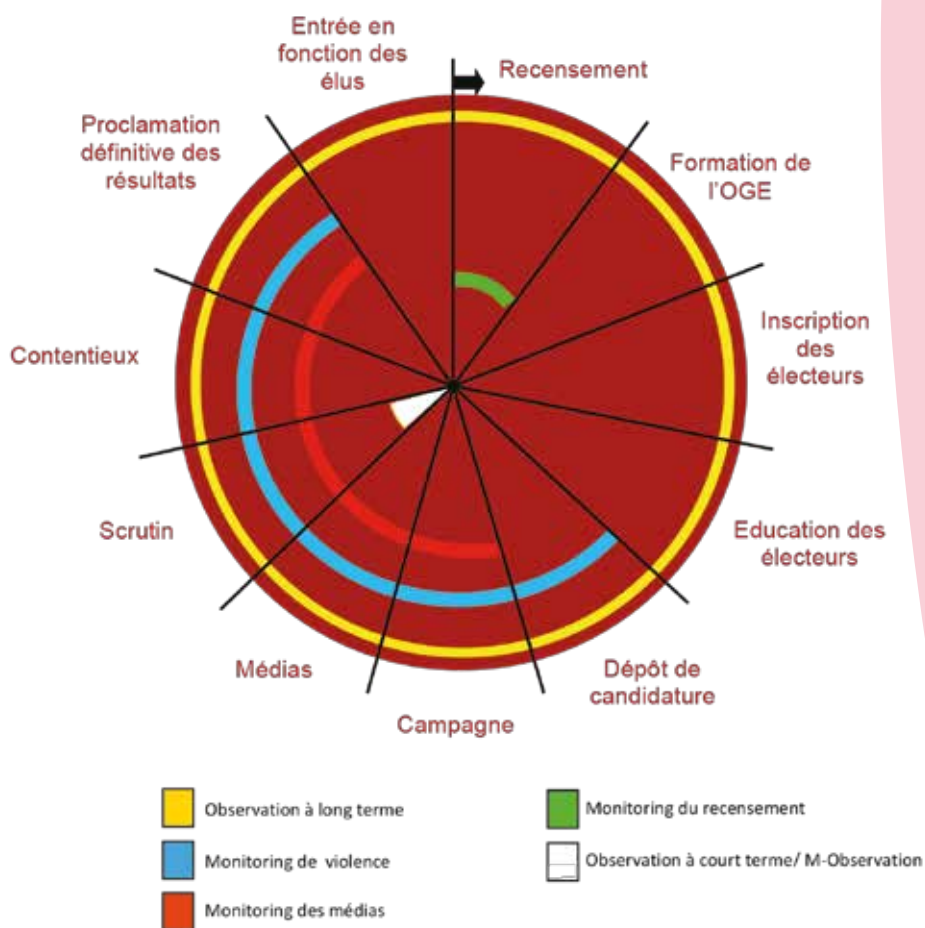
Le schéma ci-dessous retrace tout le processus allant du recueil d'information à la production du rapport. Le choix est motivé par une volonté :

- de maîtriser l'information,
- de produire de l'information scientifique, crédible,
- de documenter rigoureusement tout le processus,
- d'impliquer toutes les parties prenantes, de légitimer l'action de la société civile,
- de s'inscrire dans une dynamique participative de co-production d'informations relevant de l'action publique,
- d'impulser les modes populaires d'actions publiques.





Vue d'ensemble des activités d'observation et de monitoring du programme





M. Installation du Quartier général des élections

L'émergence de nouveaux paradigmes liés à la problématique du développement et de nouveaux modes de dévolution du pouvoir façonnent les conflits et instabilités contemporains. En effet, les instabilités intra étatiques sont principalement conditionnées par la compétition politique et l'accès aux ressources. Etant donné que le pouvoir est perçu généralement en Afrique comme un lieu de prédation et de prévarication, le contrôle du pouvoir détermine l'accès aux ressources, ce qui explique tous les enjeux se logeant dans la conquête du pouvoir au sein de nos Etats qui sont actuellement confrontés à plusieurs défis : construction de l'Etat Nation, formation d'une conscience citoyenne, consolidation ou approfondissement de la démocratie, amorce de politiques publiques efficaces et efficientes, etc.

Les élections sont incontestablement aujourd'hui facteurs de conflit en Afrique. Au lieu d'être des instants de célébration de la démocratie, elles restent des baromètres à l'aune desquels on peut aisément mesurer les dissensions au sein des communautés, les fractures très prononcées entre les camps impliquées dans la compétition politique et même le niveau de barbarie que peuvent atteindre certains groupes sociaux.

Face à ces défis, toutes les parties prenantes, à travers une approche systémique, doivent faire preuve d'une certaine ingénierie. Le Quartier général des élections que l'Institut Gorée propose peut être comprise à cet aune. Il s'agit d'une approche cherchant à promouvoir une approche du « bas » vers le « haut » car s'inscrivant dans la dynamique des modes populaires d'actions publiques. En effet, l'affinement de la stratégie d'intervention dans les processus électoraux par la capacitation en amont des citoyens, la production d'informations crédibles par ces derniers durant les opérations de vote, transformées en informations stratégiques d'aide à la décision à destination des organes de gestions des élections est, de manière schématisée, est l'approche qui est proposée par l'Institut Gorée à travers le Quartier général des élections (ou Situation Room Electorale). Ainsi, l'on comprendra que toute décision prise par le sommet suite à l'information produite par la base n'en sera que davantage légitime.

Au Sénégal, au Togo, en Guinée, en Guinée Bissau, au Mali, au Nigéria, en Sierra Léone, les partenaires techniques que sont le PNUD, l'Union européenne ont cru en cet outil qui a permis qualitativement d'améliorer les opérations de vote dans les pays susmentionnés.

Pourquoi un Quartier général des élections comme outil de prévention des conflits ?

Les causes structurelles

- Dévoisement et instrumentalisation du projet démocratique
- Mauvaise compréhension des principes devant régir un système démocratique
- Crise durable des Etats du fait d'élections mal organisées
- Classe politique immature
- Systèmes électoraux regorgeant d'incohérences



- Faible conscience citoyenne
- Incurie ou instrumentalisation des mouvements et corporations devant accompagner le projet démocratique pour sa performance : la presse et la société civile
- Limites objectives de l'observation classique quant à l'amélioration à temps et en temps réel des opérations de vote, même si elle garde sa fonction dissuasive et citoyenne.

Du point de vue conjoncturel

- Crise de succession dans certains Etats africains ;
- Élections potentiellement conflictogènes pointent à l'horizon 2017 ;
- En 2014, sur les 19 chefs d'Etat ayant battu le record de longévité, 17 sont africains (problème d'alternance politique) ;
- A l'horizon 2025, plus de 50% de la population africaine sera composée de jeunes de moins de 20 ans ;
- Une jeunesse faisant preuve d'une faible résilience face à l'influence extérieure, donc plus exigeante car aspirant à un mieux être à l'ère de l'explosion des TICs et de l'ubiquité de l'information ;
- Plusieurs Etats africains ont basculé dans une instabilité momentanée ou durable du fait d'élections contestées : Kenya, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Guinée Conakry, etc.

En outre les germes d'une crise électorale, divers et multiformes, coexistent durablement dans l'espace publique :

- Un cadre légal et règlementaire inapproprié
- Un découpage électoral inique
- La nature et le contexte des élections
- Une absence de dialogue politique du fait d'un défaut de confiance entre acteurs politiques
- Un manque de consensus fut il minimal, entre parties prenantes au processus

Qu'est-ce que le Quartier général des élections (ou Situation Room Electorale) ?

Il s'agit d'un espace d'interaction et d'échange, se voulant l'interface entre les M-Observateurs¹ déployés sur le terrain et les autorités en charge de l'organisation, de la gestion et de la supervision du processus électoral. Le Quartier général des élections vise fondamentalement à crédibiliser un scrutin par la production d'informations relatives au scrutin, par un focus fait sur les dysfonctionnements éventuels relevés et par la définition avec célérité de stratégies d'intervention directe afin de corriger ces dysfonctionnements.

¹La M-Observation est un variant de l'observation classique consistant à, en amont, définir un échantillon de bureaux de vote à observer le jour du scrutin. Sur cette base, des m observateurs sont formés et un déploiement statique est effectué au niveau de ces bureaux de préalablement identifiés du début à la fin du scrutin afin que des remontées d'informations soient effectuées selon une fréquence définie. Ceci permet à temps réels d'apprécier les niveaux de dysfonctionnements afin d'y apporter des correctifs, grâce à une collaboration franche avec les autorités en charge de l'organisation, de la gestion et de la supervision du processus électoral. Il convient de préciser que dans le dispositif, les observateurs classiques sont également mobilisés, de même que les moniteurs de la violence électorale, de la corruption politique, les observateurs à long terme, les moniteurs des médias. Il est même possible d'intégrer d'autres initiatives citoyennes prises dans le cadre des scrutins. Un dispositif de mise en lien sera pensé.

Phase de mise en œuvre



Elle se structure comme suit :

- Un plateau technique, réceptacle de toutes les informations remontées par les M-Observateurs le jour du scrutin. Ce plateau technique est animé par des analystes en contact direct avec les M-Observateurs sur le terrain, des informaticiens, des statisticiens.
- Une chambre d'analyse qui analyse les données reçues du plateau technique, qui identifie les tendances lourdes et produit un document d'aide à la décision. Cette chambre est composée d'analystes politiques, de spécialistes de la matière électorale, de représentants d'organisations internationales mais aussi de la société civile impliquée dans l'observation, etc.
- La chambre de décision, qui est chargée de définir les stratégies d'intervention et les canaux par lesquels les dysfonctionnements relatifs au scrutin doivent être pris en charge et corrigés par les autorités compétentes. Cette chambre de décision sera composée d'éminentes personnalités de la société civile, de hauts fonctionnaires, de patrons de presse, de la chefferie religieuse et coutumière, etc.

Composition et rôle des chambres

Chambre technique

Composition

- Techniciens
- Opératrices de saisie
- Webmaster
- Analyste statisticien
- Informaticien
- Personnel d'appui (Coordination)

Rôle

- Contact avec les M observateurs sur le terrain
- Contact avec les Moniteurs de la violence sur le terrain
- Saisie des informations envoyées
- Mise en ligne des informations
- Génération de statistiques
- Production de rapports périodiques
- Transmission des rapports périodiques à la chambre intermédiaire

Chambre intermédiaire

Composition

- Analyste politique
- Plénipotentiaires des organisations de la société civile engagées
- Personnel d'appui (Coordination)



Rôle

- Réception des rapports périodiques transmis par la Chambre technique
- Analyse des rapports
- Production de rapports périodiques
- Transmission rapports périodiques à la chambre politique
- Réception des alertes
- Vérification des alertes
- Transmission des alertes à la chambre politique

Chambre politique

Composition

- Groupe de contact des femmes
- Groupe de pression femmes
- Membre Gorée Institute
- Journalistes
- Acteurs de la société civile locale

Rôle

- Contact avec le commandement territorial
- Contact avec les ministères en charge du processus électoral
- Contact avec la police
- Réception des rapports
- Transmission des dysfonctionnements pour corrections
- Elaboration de scénarii de sortie de crise
- Préparation et présentation du rapport d'observation
- Contact avec la presse

Quels sont les objectifs du Quartier général des élections ?

- Promouvoir un mode d'observation non plus stigmatisant, mais systémique consistant mettre en place un cadre inclusif d'interaction entre autorités publiques, partenaires techniques et financiers, société civile, média, acteurs politiques, observateurs, moniteurs, etc.
- Mettre en synergie tous les acteurs de la société civile qui ont développé une compétence réelle en matière électorale ;
- Elaborer des plages de collaboration avec les autorités et les autres parties prenantes du processus électoral dans le but d'asseoir la légitimité institutionnelle des organisations de la société civile impliquées dans le processus électoral ;
- Mettre en place et optimiser un système d'alerte précoce et de réponse rapide le jour du scrutin ;
- Recueillir de l'information crédible, scientifique relevant de la matière électorale pour une bonne documentation du processus

Phase de mise en œuvre



Quelle valeur ajoutée par rapport aux expériences classiques de la société civile ?

- Promouvoir une observation efficace et efficiente d'élections libres et transparentes avec la mise en cohérence des interventions de la société civile
- Accroître la crédibilité de l'observation citoyenne avec la mise en place d'une plateforme commune de recueil, de traitement et d'analyse des données du scrutin avec l'implication de l'ensemble des acteurs du processus
- Assurer la crédibilité, la transparence du scrutin et la confiance des citoyens au processus de vote à travers un système de comptage parallèle des voix et de compilation de résultats provisoires par les acteurs de l'observation citoyenne
- Coordonner les actions et corriger les dysfonctionnements du processus électoral à travers l'animation d'un village électoral comprenant une équipe de coordination de l'observation du scrutin, d'analyse des résultats et de prévention des dérapages électoraux avec possibilité d'interpeler directement les autorités chargées de l'organisation et de la supervision des élections
- Légitimer les modes populaires d'actions publiques à travers la production d'information afin de venir en appont aux politiques publiques grâce à une co supervision du processus électoral.

QG électoral : cadre de prévention/résolution des conflits électoraux et d'atténuation des contentieux électoraux liés aux opérations de vote

Cela se traduit par :

- La mise en place d'un mécanisme d'alerte précoce et de réponse rapide : Monitoring
- La mise en place d'un groupe de contact pour la médiation préventive : Médiation
- La mise en place d'un groupe de pression : Mobilisation

Quelles sortes de données remontées par les M-Observateurs ?

- Heure d'ouverture des bureaux de vote
- Présence des forces de l'ordre
- Matériel électoral : qualité et disponibilité
- Accessibilité des bureaux de vote
- Assistance des couches vulnérables et des personnes à mobilité réduite
- Taux de participation
- Secret du vote



- Présence des membres du bureau de vote
- Présence des représentants de l'organe de gestion des élections
- Respect des procédures
- Fermeture des bureaux de vote
- Dépouillement
- Résultats

Comment parvenir à instaurer ce cadre ?

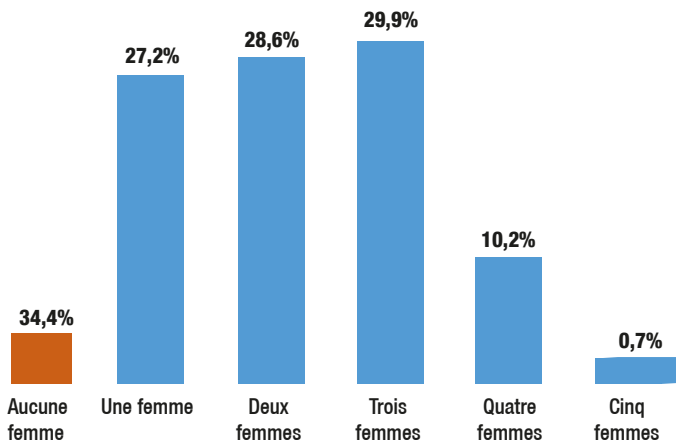
Par la promotion d'un cadre multi acteurs, notamment :

- Mise en synergie et capacitation des organisations de la société civile
- Elaboration de plages de collaboration avec l'administration électorale
- Accompagnement de l'initiative par un consortium de partenaires techniques et financiers
- Instauration de partenariat avec la presse, acteur incontournable dans le dispositif

3. Présidence des femmes dans les bureaux de vote

Sur les six (6) membres du bureau de vote, les moniteurs de la Case de veille des Femmes pour le Monitoring des Elections Présidentielle et Législatives de 2014 notent la présence d'au moins une femme dans plus de 95% des bureaux ce qui traduit une participation effective des femmes au processus électoral.

Graphique 3 : Répartition des BV selon la présence des femmes

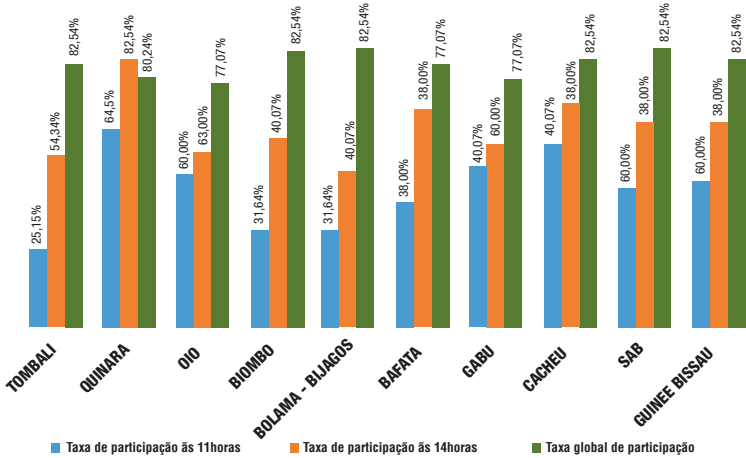


Phase de mise en œuvre



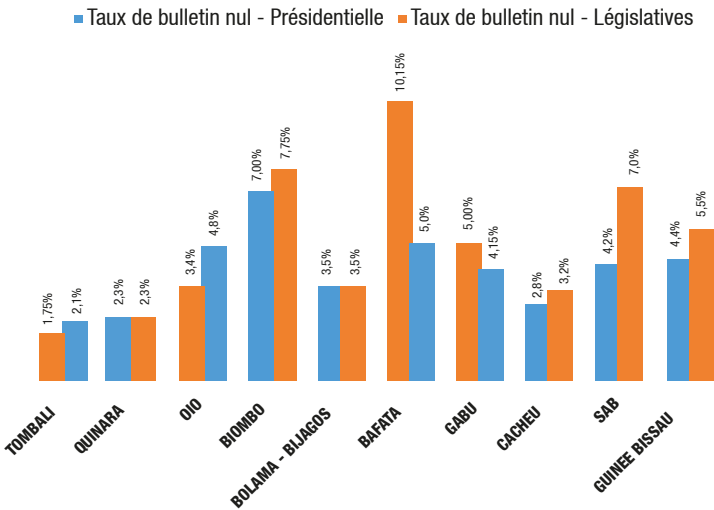
Extraits du Rapport de la Situation Room mise en place en Guinée Bissau

Graphique : Evolution du taux de participation



4. Le taux de bulletin nul

Le taux de bulletin nul est le nombre de bulletin nuls sur le nombre de votant, les données remontées par les moniteurs de la Case des Femme pour le monitoring des Elections Présidentielles et Législatives de 2014 donnent un taux de bulletin nul de 4,4% pour la présidentielle et 5,5% pour les législatives.

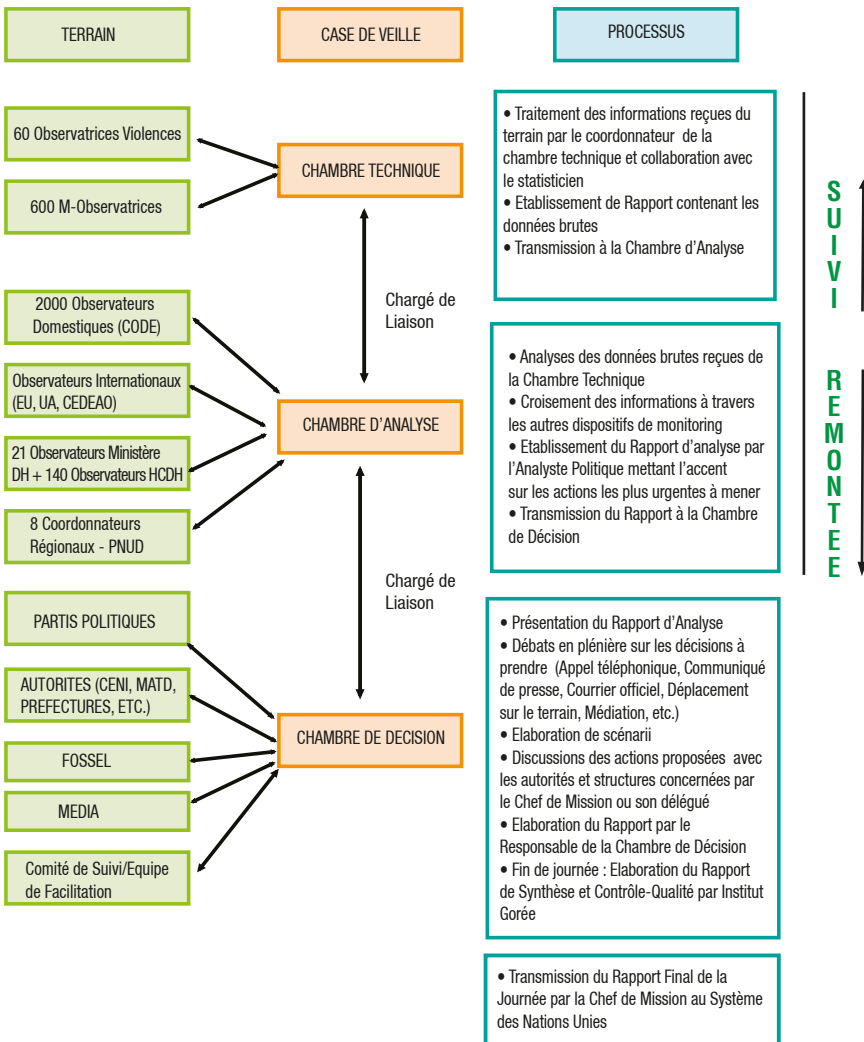


5. Opinion des moniteurs sur le déroulement de vote

A la fin du scrutin, les moniteurs de la Case des Femmes pour le Monitoring des Elections Présidentielles et Législatives de 2014 ont jugé que les opérations de vote se sont déroulées de manière satisfaisante à 61%.



Vue d'ensemble des activités d'observation et de monitoring du programme



Extraits du Rapport de la Situation Room mise en place en Guinée Bissau

Phase de mise en œuvre



Tout compte fait, la mission effectuée par l'Institut Gorée en Guinée Bissau, du 05 au 18 avril 2014 a pu atteindre les résultats suivants, du point de vue quantitatif :

- 200 m moniteurs électoraux formés dans le monitoring électoral et la remontée des données électorales
- 25 analystes formés pour la saisie des données recueillies des moniteurs électoraux
- 45 moniteurs sont introduits au concept de monitoring de la violence et introduits aux techniques de monitoring de la violence électorale
- 5 analystes sont formés pour le recueil et le traitement de données fournies par les moniteurs de la violence électorale déployés sur tout le territoire national
- 1 plateforme technologique, réceptacle des informations saisies par les analystes est disponible
- 1 site web, dédié aux élections présidentielle et législatives 2014 est mis en ligne
- 1 Case de Veille des femmes de Guinée Bissau est installée et a fourni à temps réel des données scientifiques, crédibles se rapportant aux opérations de vote
- 619 remontées de données au total concernant les informations d'Ouverture, de Déroulement à 11h, de Déroulement à 14h et de Clôture.
- 139 marqueurs au total sur la carte de la Guinée Bissau répartis sur 146 localités. Ces marqueurs donnent des informations de chaque localité sur les données d'Ouverture, de Déroulement, de Clôture et le Taux de participation
- Plusieurs rapports statistiques ont été publiés à partir de la plateforme :
 - 1 rapport d'Ouverture
 - 1 rapport Déroulement et taux de participation à 11h
 - 1 rapport Déroulement et taux de participation à 14h
 - 1 rapport Clôture
 - 1 rapport Résultats
 - 1 rapport général

D'un point de vue qualitatif, l'on, peut affirmer que la Case de Veille a acquis une réelle visibilité du fait des visites effectuées par des personnalités de premier plan, jouant des rôles clefs dans le processus électoral Bissau Guinéen. De même, la Case de Veille, du fait des informations produites le jour du scrutin, fut un pertinent outil de persuasion et de dissuasion, de médiation et de facilitation. Par ailleurs, grâce au lobbying et aux actions de visibilité menées en amont du scrutin, elle a contribué à l'instauration d'un climat de confiance et à la pacification de l'espace public en ce qu'elle s'est assignée une mission de prévention et de résolution des conflits électoraux potentiels. En effet, grâce aux remontées des m moniteurs sur l'ouverture, le déroulement et la fermeture des bureaux de vote, des informations stratégiques d'aide à la décision sont



mises à disposition durant tout le scrutin et qui ont permis d'intervenir afin d'atténuer ou d'annihiler les dysfonctionnements et par conséquent de réduire les frustrations éventuelles, d'où qu'elles viennent. Si l'on sait que la plupart des instabilités en Afrique tirent leur source de l'accès au pouvoir, on peut affirmer que la Case de Veille a participé à la régularité, dans cette 1ère phase du mode de transfert du pouvoir.

D'un point de vue symbolique, la Case de Veille s'est assignée une mission de contrôle citoyen et d'accès à l'information, gages de transparence et prémisses de l'effectivité des principes de bonne gouvernance.

Il est important aussi de souligner que ce Programme d'accompagnement mené par l'Institut Gorée est un exemple réussi de collaboration Sud/Sud en ce qu'il s'agit d'une action mise en œuvre par une organisation du Sud, accompagnant d'autres organisations du Sud et s'inscrivant dans une dynamique de transfert effectif de compétences et de technologie.

Il convient donc de dire que la Case de Veille des femmes a participé à l'instauration d'un climat électoral pacifique et a été un instrument catalyseur dans la mesure où elle a fédéré des organisations présentant des profils différents et ayant un réel ancrage local en Guinée Bissau (le REMPSECAO et la PPM), même si la synergie est à parfaire.

N. Actions de visibilité

La visibilité est une portion importante de l'action dans la mesure où elle a vocation à informer à chaque étape du processus. Il est donc nécessaire de favoriser une stratégie de communication dynamique qui donnera une visibilité adéquate aux différentes actions réalisées mais également à leurs résultats et impacts. Pour cela, il est indispensable d'élaborer un plan de visibilité durant la phase préparatoire du projet qui prendra également en compte la notion d'évaluation des actions de communication.

N.1. Contraintes liées au(x) partenaire(s) technique(s) et financier(s)

Lors de la phase préparatoire, il est important de déterminer et de s'accorder sur les impératifs communicationnels liés à la collaboration avec les partenaires techniques et financiers afin de prendre en compte leurs exigences et lignes directrices en matière de communication. Les grandes organisations vous fourniront généralement un manuel de communication afin de vous guider dans l'élaboration de votre plan de visibilité et les actions de communication et de visibilité devront toujours être réalisées en étroite collaboration avec la cellule communication du partenaire financier. Il est indispensable de prendre en compte l'identité visuelle du ou des partenaire(s) financier(s) sur tous les supports de communication. Par exemple, la mention «Ce projet est financé par...» suivi du logo du partenaire financier et du montant alloué au projet est incontournable. Il n'est pas rare également qu'une clause de non – responsabilité du partenaire financier doive apparaître sur toutes les publications liées au projet.



La création d'un logo spécial et son utilisation dépendra également de l'issue d'une concertation préalable de tous les partenaires.

N.2. Cibles

Une communication efficace nécessite une identification claire des publics ciblés. Voici, à titre d'exemple, quelques cibles potentielles visées par le plan de communication :

- Candidats aux élections
- Personnalités influentes dans le pays (leaders politiques, religieux, artistes influents...)
- Autorités étatiques
- Médias
- Organisations de la société civile
- ONG présentes dans le pays
- Population/citoyens

L'objectif principal d'un tel dispositif étant d'accroître la crédibilité et la transparence du processus électoral, il va s'en dire qu'il est important qu'un maximum de citoyens puissent être touchés par les différentes actions, et leurs résultats, déroulées durant tout le cycle électoral.

N.3. Actions de visibilité

Différentes activités peuvent être adaptées aux différents stades du cycle du projet à savoir :

- Communiqué de presse
- Conférence de presse
- Visite de presse
- Publications
- Banderoles/ Kakemonos
- Site internet et Réseaux sociaux
- Kit de visibilité
- Visites officielles
- Photos et productions audiovisuelles

Communiqué de presse

Le communiqué de presse doit être publié au préalable de toute action de communication car il permet de véhiculer de l'information autour d'une action qui va être réalisée.

Il doit comporter les éléments suivant :

- Un entête
- Un chapeau : paragraphe qui résume l'essentiel des informations contenues dans le communiqué



- Le développement : le contexte, le projet
- Les informations de base : l'évènement
- Les personnes à contacter pour avoir de plus amples informations

Conférence de presse

Des conférences de presse doivent être organisées tout au long du déroulement du projet poursuivant les objectifs suivant :

- Présentation du projet et des partenaires
- Présentation du quartier général des élections : objectifs, fonctionnement (généralement accompagnée d'une visite du quartier général)
- Présentation des rapports d'activités (cérémonies officielles de lancement des rapports)
- Présentation de la Déclaration d'arrivée (pour toute mission d'observation nationale et/ou internationale, dans le cadre du quartier général des élections)
- Présentation de la déclaration préliminaire (à l'issue de l'observation généralement au lendemain ou deux jours après les élections)

Lors des conférences de presse, un dossier de presse est remis aux journalistes. Il documente l'activité, le projet, les partenaires, informe sur l'orthographe des noms et la fonction exacte des intervenants à la conférence, et réfère à une personne contact en cas de besoin d'informations supplémentaires.

Visite de la presse

Les visites des journalistes dans des lieux appropriés, tels que le quartier général des élections ou encore dans l'un des bureaux de vote afin de documenter le travail d'un observateur permettent également d'accroître la visibilité du projet.

Publications

Toutes les publications réalisées durant le projet doivent faire l'objet d'une attention particulière quant à l'identité visuelle des partenaires (cf N.1 Contraintes liées au(x) partenaire(s) technique(s) et financier(s)). Il est important de documenter les publications par des photos dynamiques appuyant les actions. Les publications seront également orientées sur les résultats escomptés ou atteints. Si elles sont imprimées, il est également opportun de produire les publications sous format PDF, permettant un envoi par internet ainsi qu'un archivage sur le site du projet et ceux des différents partenaires.

- Un dépliant peut être réalisé en amont afin de décrire le projet et ses objectifs ainsi que les partenaires et leur implication. Il est également important d'y mentionner une adresse mail ainsi qu'un site internet afin de trouver des informations complémentaires. Si les moyens le permettent, une brochure (permet d'entrer dans le détail du projet) peut également être réalisée. La brochure peut être plus intéressante à diffuser auprès des médias et autres groupes d'influenceurs.

Phase de mise en œuvre



- Les bulletins d'informations ou newsletters sont un élément indispensable permettant d'informer régulièrement sur les actions mises en œuvre. Elles doivent être diffusées auprès de tous les publics cibles. Il sera peut-être nécessaire de se rapprocher d'une agence de communication possédant une solide base de données d'adresses mail pour faire des campagnes d'emailing régulièrement.
- Les différents rapports et guides liés au projet doivent également tenir compte des indications sus mentionnées (identité visuelle des partenaires, format électronique...)

Banderoles/ Kakemonos

Les banderoles servent de supports de communication notamment lors des conférences de presse où elles permettent brièvement de replacer l'action. L'on doit y signifier les informations suivantes: QUI (logo des partenaires), QUOI (Projet, Action), OU et QUAND (Lieu et Date).

Les kakemonos seront exposés dans le quartier général des élections et permettront de gagner en visibilité notamment lors des visites officielles ou de la presse. Ils informent brièvement sur le projet. Il est important de les placer dans des endroits stratégiques et de penser à en positionner dans des endroits propices aux interviews télévisés, servant alors de décors.

Site internet et réseaux sociaux

Le site internet du projet doit être exploité pour diffuser les différentes informations mais également comme lieu d'archivage, rendant ainsi accessible les différents documents imprimés.

Une excellente coordination des différentes cellules de communication de tous les partenaires doit prévaloir. L'idéal étant que les mêmes messages soient diffusés en même temps, ce qui implique une transmission des informations en temps réels par le chargé de communication du projet vers les chargés de communications des structures partenaires qui doivent également archiver et rendre accessible les documents électroniques produits et participer à véhiculer les campagnes d'emailing.

Les réseaux sociaux étant également d'excellents vecteurs de communication, une page facebook portant mention du projet peut être créée.





Kit de visibilité

Il est composé de :

- 1 tee-shirt
- 1 polo
- 1 casquette
- 1 gilet d'observateur
- 1 badge d'identification délivré par la mission

Le kit de visibilité est remis à tous les membres de la mission. Sur les éléments sus mentionnés doivent apparaître les logos des partenaires ainsi que le nom du projet et faire état de la catégorie d'observateurs (court terme, long terme ou m observateur) ou de moniteurs (violence, médias...).

Visites officielles

Les visites de hauts responsables politiques, ambassadeurs ou autres personnalités influentes peuvent être bénéfiques pour augmenter la visibilité et la crédibilité du projet. Il est important de toujours garder à portée de main, dépliants, brochures, rapports afin de les transmettre aux visiteurs et d'archiver ces visites par la prise de photos, d'interviews...

Photos et productions visuelles

Elles servent à illustrer les actions déroulées dans le cadre du projet (lancement, visite officielles, travail de saisie, observateurs sur le terrain...). Il est important de préférer des photos dynamiques aux photos statiques moins parlantes. Il est bien entendu que les photos numériques sont préférables.

Il pourra être intéressant de produire un documentaire vidéo. Au vues des coûts engendrés par une production audiovisuelle, il faudra au préalable prendre en considération la possibilité d'une diffusion dans les médias télévisés.

Cependant, de petits vidéos clips peuvent être produits pour documenter les sites internet.

0. Traitement des rapports d'observation

Au terme de toutes les activités d'observation et de monitoring du Programme d'accompagnement, il est important de proposer un document final compilant tous les rapports produits selon le schéma de centralisation des informations produites. La production des rapports par activité et d'un rapport compilé doit impérativement être effectuée sur la base du schéma de centralisation des informations et de l'approche contrôle qualité proposé par l'Institut Gorée. En effet, dès que l'information est centralisée, devront intervenir successivement dans la phase du contrôle qualité :

- l'analyste statisticien
- l'analyste politique

Phase de mise en œuvre



- un Comité de lecture et de validation du rapport

Dans le processus de production du rapport d'observation et de monitoring effectué au Togo, les termes de référence de l'analyste politique ci-dessous ont été proposés :

- Rencontrer toutes les personnes ressources (directeur exécutif Gorée Institute, coordonnateur de la Mission d'Assistance Electorale, la SYCED, la Fondation Hanns Seidel, etc.) pour obtenir l'ensemble des documents et conseils nécessaires ;
- Collecter tous les documents nécessaires à la production du rapport (rapports d'analyse, rapports d'activités, déclarations, rapports de mission, etc.) ;
- Rechercher les rapports d'observation d'autres organisations spécialisées dans l'assistance électorale et dans l'observation pour s'en inspirer ;
- Faire un rappel de l'histoire politique et des processus électoraux togolais antérieurs, en le mettant en lien avec le contexte dans lequel la MAE se déroule ;
- Proposer un plan cohérent qui articule parfaitement et met en exergue les actions mises en œuvre par la MAE durant le processus électoral ;
- Mobiliser le corpus juridique et légal (Constitution, Code électoral, Code de la Presse, etc.) afin de mieux comprendre le contexte électoral togolais ;
- Mettre à contribution toute la rigueur scientifique et méthodologique requise afin de produire un rapport final qui sera mis à la disposition de tous les partenaires institutionnelles, techniques et financiers, etc.
- Analyser les faits stylisés corrélativement au cadre légal en tenant compte des considérations politiques et sociologiques du pays afin de proposer dans le document des recommandations en vue d'une amélioration qualitative des processus électoraux à venir au Togo

A terme, un rapport compilé de l'observation et du monitoring sera un moyen de documenter tout le processus, de constituer une mémoire électorale mais également de restituer fidèlement les extrants du Programme dans son ensemble. Ce document final pourra être diffusé via les canaux de transmission présentés dans le schéma de centralisation : mise en ligne, organisation de conférences de presse, remise physique, cérémonie officielle de lancement du rapport.

CHAPITRE 3

PHASE D'ÉVALUATION

**Guide de l'Accompagnement
Electoral**



Pour un cycle électoral parfaitement « monitoré »

CHAPITRE 3

PHASE D'ÉVALUATION

**Guide de l'Accompagnement
Electoral**



Pour un cycle électoral parfaitement « monitoré »



La phase d'évaluation est le point d'achoppement de tout programme. Il est important de mesurer l'impact de l'action, de confronter les résultats atteints aux résultats escomptés, exprimés durant la phase de formulation, d'apprécier le niveau d'efficacité et d'efficacités de l'action, de donner l'opportunité aux cibles, bénéficiaires et parties prenantes de donner leurs avis sur l'action. Pour y arriver, il faut plusieurs modes d'évaluation, notamment une évaluation interne et une évaluation externe

A. Evaluation interne

L'évaluation interne de l'action sera une opportunité pour les maîtres d'œuvre mais également pour les parties prenantes et les partenaires, dans le cadre d'une rencontre, de juger la pertinence de l'action, d'identifier les résultats atteints, de mesurer l'impact de l'action, d'identifier les facteurs de pérennisation et enfin d'explorer les perspectives se présentant à la suite de l'action d'accompagnement électoral déroulée. En général le format le plus adéquat pour une telle activité est un séminaire de 3 jours incluant des parties prenantes essentielles aux élections. Il s'agira de donner l'opportunité à toutes les parties prenantes de s'exprimer et d'avoir un regard critique sur l'action menée en vue d'une bonne capitalisation.

B. Evaluation externe

L'évaluation externe répond fondamentalement à des préoccupations liées aux questions de gouvernance organisationnelle et aux respects des procédures généralement fixées par le partenaire financier. Elle se fera en 2 temps. Il s'agira :

- de faire évaluer l'action par un cabinet ou un consultant expert en la matière
- d'effectuer un audit financier par un cabinet spécialisé en la matière.

L'évaluation externe par ce cabinet poursuit les objectifs suivants :

- Dresser un bilan global de l'action sur l'impact de l'action sur le processus électoral notamment en ce qui concerne les activités réalisées en vue de l'éducation électorale et l'observation des élections;
- Analyser la pertinence des activités réalisées et de la démarche méthodologique adoptée ;
- Inventorier les forces et les faiblesses qui se dégagent de la réalisation de l'action;
- Tirer les enseignements de l'expérience et faire des recommandations susceptibles d'améliorer le dispositif dans le cadre d'une reproductibilité éventuelle.

L'audit financier qui est une évaluation externe du point de vue budgétaire porte sur une vérification des dépenses consistant à exécuter certaines procédures convenues en ce qui concerne le rapport financier relatif au contrat de subvention passé entre l'institution maîtresse d'œuvre et le partenaire financier. Les 2 actions seront sanctionnées par 2 rapports distincts qui devront être partagés avec le partenaire financier mais également avec tous les partenaires d'exécution.

© copyright : Gorée Istitute - Edition 2015

ISBN : 979-10-92136-02-9



Gorée Institute
Rue du jardin
B.P.05 – Ile de Gorée
Sénégal

